

BILAN DES GARANTS

Projet PYROLYSE de recyclage
de plastiques usagés
TOTAL GRANDPUITS (77)

Concertation préalable

5 avril - 30 avril 2021

Jean-Luc RENAUD
Jacques ROUDIER
Désignés par la CNDP

Le 30 mai 2021

| | | |
|-------------------|--|-----------|
| IV.2 | L'opportunité et la consistance du projet..... | 28 |
| IV.2.1 | La place de la pyrolyse dans le recyclage des plastiques..... | 28 |
| IV.2.2 | Les caractéristiques du projet : technologie et dimensionnement..... | 30 |
| IV.3 | Les retombées économiques et sociales..... | 31 |
| IV.4 | Des exigences sur la gestion des nuisances potentielles..... | 31 |
| IV.4.1 | L'eau..... | 32 |
| IV.4.2 | L'air..... | 33 |
| IV.4.3 | Les déchets de la pyrolyse..... | 34 |
| IV.4.4 | Le bruit..... | 35 |
| IV.4.5 | Les odeurs et nuisibles..... | 35 |
| IV.4.6 | Le trafic routier..... | 36 |
| IV.4.7 | Les effets cumulés sur l'environnement..... | 36 |
| IV.5 | La maîtrise des risques technologiques et industriels..... | 37 |
| IV.5.1 | Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)..... | 37 |
| IV.5.2 | La connexion avec le site Borealis..... | 38 |
| IV.6 | Le dispositif de concertation et ses suites..... | 38 |
| IV.6.1 | Sur le dispositif de concertation..... | 39 |
| IV.6.2 | Sur la finalité et les suites de la concertation..... | 39 |
| V. | L'avis des garants sur le déroulé de la concertation..... | 41 |
| VI. | Les recommandations des garants..... | 42 |
| ANNEXE 1 - | Glossaire..... | 43 |
| ANNEXE 2 - | Décision de désignation des garants..... | 44 |
| ANNEXE 3 - | Synthèse du dossier de concertation..... | 45 |

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

- MAÎTRE D'OUVRAGE : co-entreprise TOTAL - PLASTIC ENERGY en cours de constitution
- LOCALISATION : communes de Grandpuits-Bailly-Carrois et d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos (77)
- CONTEXTE : transformation du site de la raffinerie Total de Grandpuits (77) en une plateforme zéro pétrole tournée vers les énergies et produits bas carbone ainsi que l'économie circulaire
- OBJECTIF : création d'une nouvelle filière de recyclage (chimique) des déchets plastiques par l'utilisation de la technique dite de pyrolyse
- CAPACITE ANNUELLE DE TRAITEMENT : 15 000 tonnes
- COÛT : 57 M€
- EFFECTIFS : 32 emplois directs
- DATE DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE : mi 2023

CHIFFRE CLEFS DE LA CONCERTATION

- QUELQUES DATES CLÉS :
 - Décision de désignation des garants : 3 février 2021
 - Tenue de la concertation : 5 avril au 30 avril 2021 mais dépôt des questions, avis et contributions possible jusqu'au 2 mai 2021
 - Publication du bilan : 30 mai 2021
- PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :
 - Périmètre restreint : 20 communes de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne
 - Périmètre élargi : 76 communes
- DOCUMENTS LIÉS A LA PROCEDURE :
 - 90 exemplaires du dossier de concertation du maître d'ouvrage
 - 25 000 exemplaires de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage imprimés dont 17 750 distribués
 - 93 affiches légales
 - 94 affiches d'information
 - 2 publications légales
- ÉVÉNEMENTS PUBLICS :
 - 3 réunions publiques en ligne
 - 75 participants (non compris les représentants des maîtres d'ouvrage, leurs conseils et les garants)
 - 40 interventions émanant de 14 participants
 - 1 atelier-débat avec 12 participants extérieurs
- SUPPORTS NUMERIQUES :
 - 300 connexions au site internet
 - 6 avis
 - 7 questions

INTRODUCTION

Total Raffinage France (TRF)¹ a saisi, le 21 janvier 2021, la Commission nationale du débat public (CNDP) d'une demande de désignation d'un garant pour le **projet PYROLYSE** de recyclage de plastiques usagés sur le site de Total Grandpuits, localisé sur les communes de Grandpuits-Bailly-Carrois et d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos (77), dans le cadre de l'application des articles L121-15-1 et suivants du code de l'environnement. Cette demande avait un caractère volontaire, le montant de l'investissement projeté étant inférieur aux seuils mentionnés dans le code.

Par décision du 3 février 2021, la CNDP a désigné Messieurs Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER comme garants de la concertation préalable de ce projet².

Dans sa décision, la CNDP rappelle que « *la concertation préalable permet notamment de débattre des objectifs d'un projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.* »

Elle demande que les garants, également désignés dans une décision du même jour comme garants de la concertation préalable des projets BIOJET-SMR et PLA relatifs à la production de biocarburants et de bioplastiques prévus sur le même site, veillent à la coordination des participations du public aux deux concertations préalables.

Le présent document constitue le bilan établi par les garants de la concertation préalable sur le projet PYROLYSE, qui s'est déroulée du **5 au 30 avril 2021**.

A participé à l'ensemble des étapes de la procédure de concertation, Mademoiselle Elaura MAILLARD, étudiante en droit et aménagement du territoire à l'IHEDREA-Paris.

¹ Voir annexe 1 - Glossaire

² Voir annexe 2 - <https://www.debatpublic.fr/file/4061/download?token=vb73Vb4F>

I. LE PROJET PYROLYSE

I.1 Le contexte : la cessation de l'activité de raffinage à Grandpuits

La raffinerie de pétrole de Grandpuits (77) a été mise en service en 1966, à l'origine pour raffiner le pétrole brut qui venait d'être découvert dans le Bassin parisien et alimenter la région parisienne en produits pétroliers. Propriété à l'origine de l'Union générale des pétroles (UGP), puis du groupe Elf-Aquitaine, elle appartient aujourd'hui au groupe Total.

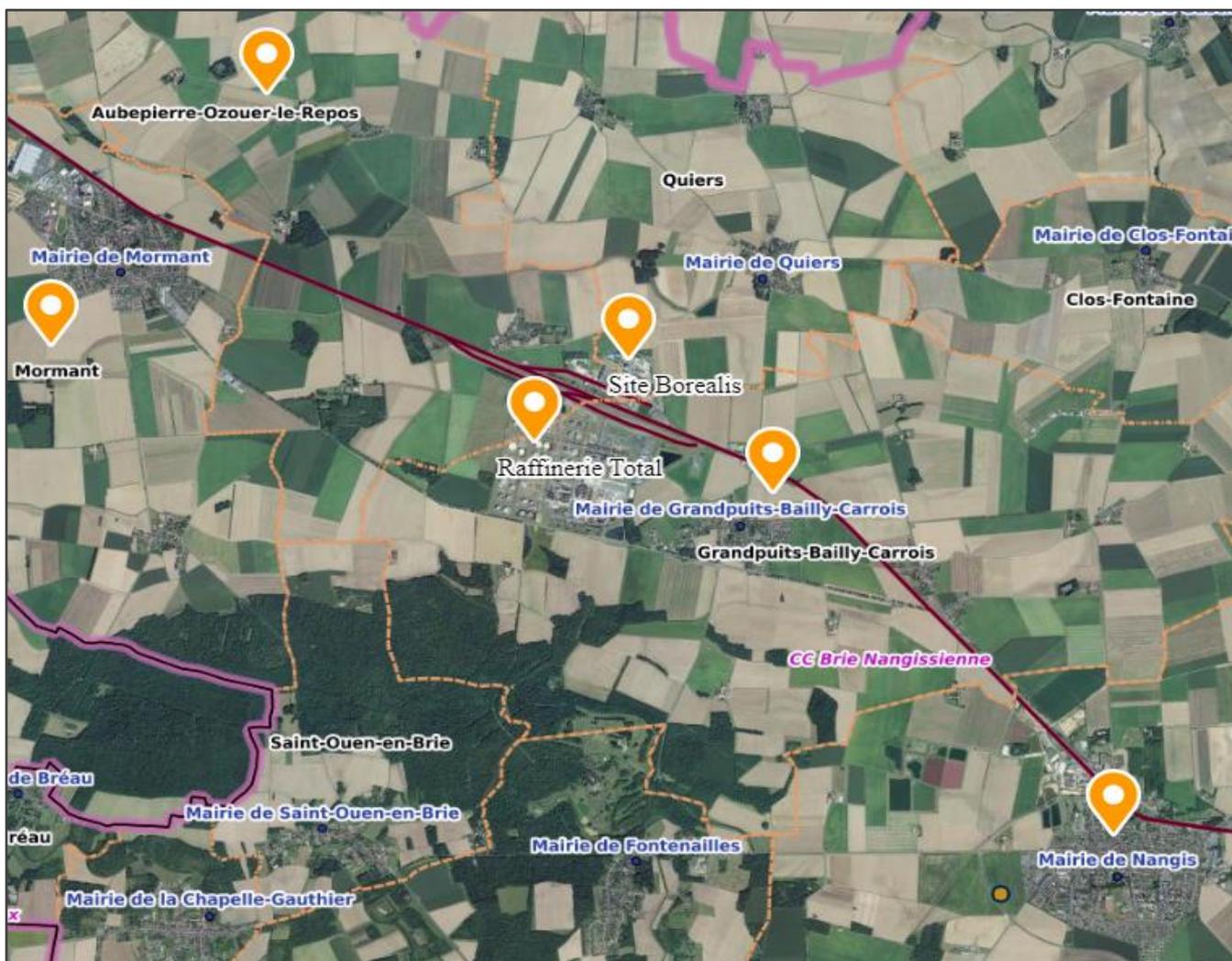


(Source : dossier de concertation)

Située à environ 60 kilomètres de Paris dans le département de Seine-et-Marne, sur les communes de Grandpuits-Bailly-Carrois et d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, à proximité de Mormant et Nangis, la raffinerie occupe un site de 200 hectares environ ; elle emploie actuellement directement 357 personnes, auxquelles il faut ajouter des emplois indirects estimés par Total à 300.

Elle est jouxtée par le site industriel de la société Borealis, spécialisée dans la production de produits fertilisants pour l'agriculture ainsi que de solutions pour réduire les émissions polluantes des industries et des transports routiers.

L'espace agricole prédomine autour de la raffinerie. Les premières habitations se situent sur les communes d'implantation de la plateforme industrielle, notamment au sein de hameaux, puis à Mormant et Nangis, deux communes davantage urbanisées.



(Source : Géoportail)

La raffinerie de Grandpuits a fait l'objet d'améliorations successives pour bénéficier des progrès techniques du raffinage et comporte aujourd'hui des unités permettant la production, à partir de pétrole brut, de carburants automobiles et de fioul domestique.

Elle a traité, en 2019, 4,9 millions de tonnes de pétrole, dont la majorité est approvisionnée depuis le port du Havre, par le Pipeline de l'Île de France (PLIF).





(Sources : dossier de concertation)

Ce dernier a connu, en 2014 puis en 2019, plusieurs incidents, avec des fuites ayant entraîné des pollutions, ce qui a conduit à réduire la pression et à le faire fonctionner à 70 % de sa capacité depuis 2019. Après examen par les spécialistes de l'exploitant et un diagnostic complet effectué par la société Véritas, organisme de certification indépendant, il est apparu que le pipeline était dans un état très dégradé et qu'il devait soit être exploité durablement, à pression, et donc à débit réduit, soit reconstruit. Les estimations de la reconstruction conduisent à un montant d'investissement de près de 600 M€, un délai de travaux de six ans, avec de grandes difficultés prévisibles, les zones de tracé de la liaison actuelle s'étant fortement urbanisées depuis l'époque de la construction.

Cette situation jointe à la prévision d'une baisse tendancielle de la consommation de produits pétroliers, a conduit le groupe Total à engager, en septembre 2020, le processus en vue de procéder à la fermeture de l'activité de raffinage sur le site de Grandpuits en mars 2021 ainsi que la fermeture, fin 2023, du stockage du brut et des produits pétroliers.

Total a engagé le processus d'information et de négociation, dans le cadre de son Comité social et économique central (CSEC), sur les conditions de mise en œuvre de cette décision, tout en annonçant :

- qu'il prévoyait une transformation du site pour y maintenir des activités industrielles porteuses d'avenir par un programme d'investissements important (voir I.2) ;
- que la décroissance des effectifs, qui sera progressive, de 2021 à 2024, se fera via des reclassements au sein de Total en France, des départs en retraite ou préretraite et des projets personnels et qu'elle n'impliquera ni licenciement ni mobilité géographique contrainte.

Un accord sur les mesures sociales d'accompagnement (MSA) pour les employés du site a été conclu, le 12 février dernier, entre la direction de Total et une majorité d'organisations syndicales représentatives au sein des entités Raffinage-Pétrochimie (CFDT, CFE, CGC et FO). La CGT, qui est le syndicat majoritaire au sein des personnels du site de Grandpuits (51%) n'a pas signé cet accord. A cette date, la grève qui était menée depuis 40 jours a pris fin.

I.2 Un projet de transformation du site comportant plusieurs volets

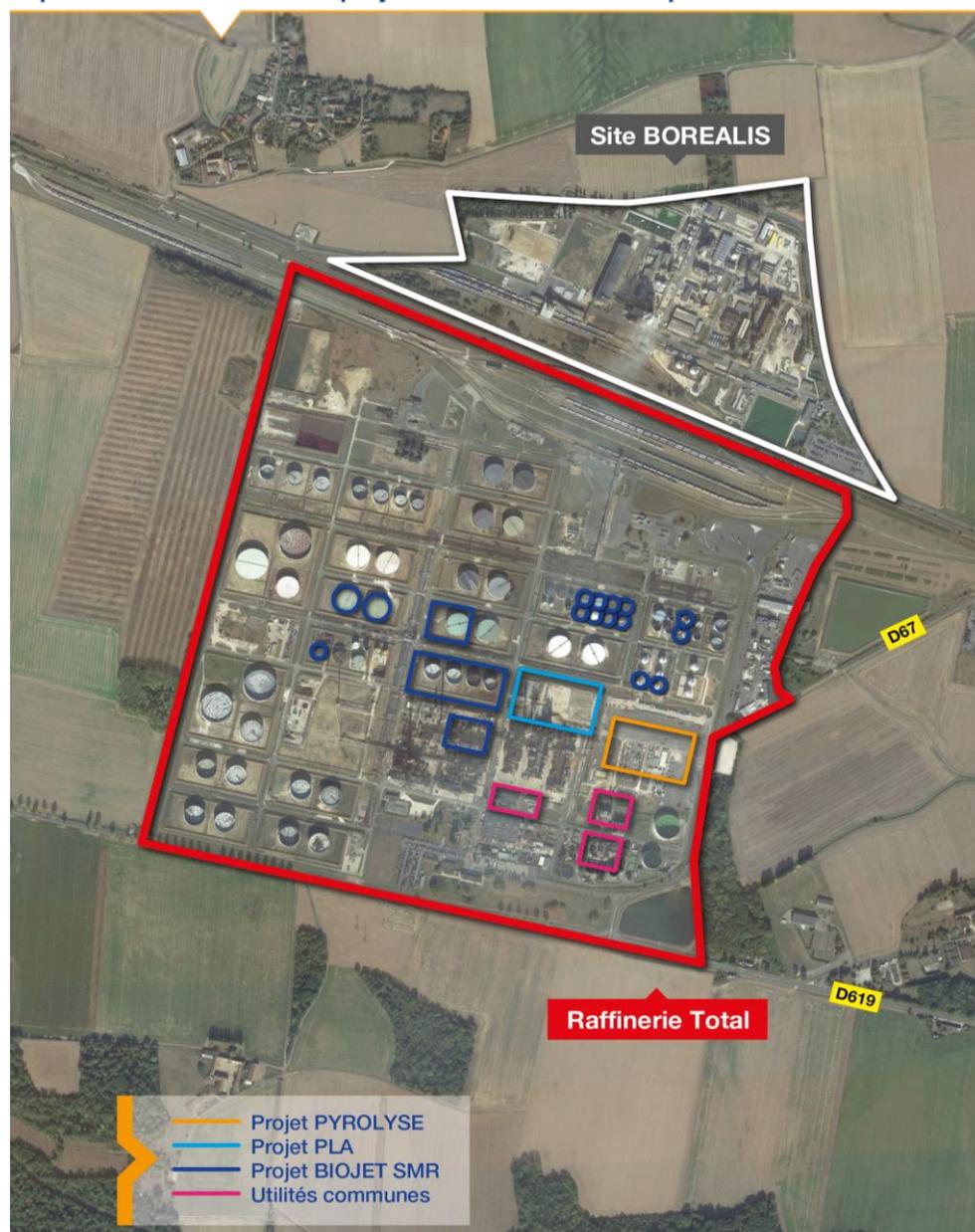
Pour atténuer les effets de la cessation de l'activité de raffinage à Grandpuits et assurer la pérennité du site industriel, le groupe Total a décidé de mettre en œuvre un projet de transformation, se traduisant par un important programme d'investissements orientés vers le développement de plusieurs activités d'avenir dans le domaine de la biomasse et de l'économie circulaire. Le site de Grandpuits deviendrait ainsi un site « zéro pétrole ».

Trois projets distincts sont prévus :

- le projet PYROLYSE de recyclage chimique de déchets plastiques par pyrolyse ;
- le projet BIOJET-SMR de fabrication de biocarburants, principalement destinés au transport aérien, porté par Total Raffinage France (TRF) auquel serait associée une unité de production d'hydrogène (SMR) construite et exploitée par une entreprise tiers en cours de sélection ;
- le projet PLA de production de bioplastiques à partir de matériaux biosourcés, porté par la co-entreprise Total-Corbion PLA BV.

Les trois projets utiliseraient des services d'utilités communes restant sur le site qui seraient opérés par Total Raffinage France, filiale du groupe Total et exploitant du site de Grandpuits, qui conserverait également la maîtrise foncière de l'emprise.

Implantation des différents projets sur le site de Grandpuits



(Source : dossier de concertation)

Les maîtres d'ouvrage indiquent que 237 emplois directs sur les 357 existants sur le site de Grandpuits seraient maintenus grâce à ces projets, incluant les emplois dédiés aux fonctions centrales (utilités communes) du site (gardiennage, service incendie...) au nombre de 51, et environ 200 emplois indirects liés aux entreprises partenaires. Par ailleurs, entre 1 000 et 1 500 emplois indirects temporaires seraient mobilisés durant la période de construction.

I.3 Le projet PYROLYSE

1.3.1 La maîtrise d'ouvrage

Le projet PYROLYSE est porté par une co-entreprise, en cours de constitution durant la concertation, qui associe :

- le groupe Total, représenté par sa filiale Total Raffinage Chimie, pour 60 % du capital ;
- le groupe Plastic Energy, représenté par sa filiale de droit espagnol Plastic Energy Global SL, pour 40 % du capital.

Plastic Energy, fondée en 2011, est une société dont la holding est basée à Madrid avec deux filiales principales à Madrid et Londres où sont localisées les fonctions de direction et d'ingénierie. Elle dispose d'une expérience dans le recyclage des plastiques par pyrolyse car elle exploite déjà deux unités en Espagne utilisant cette technologie, une à Alméria et une à Séville.

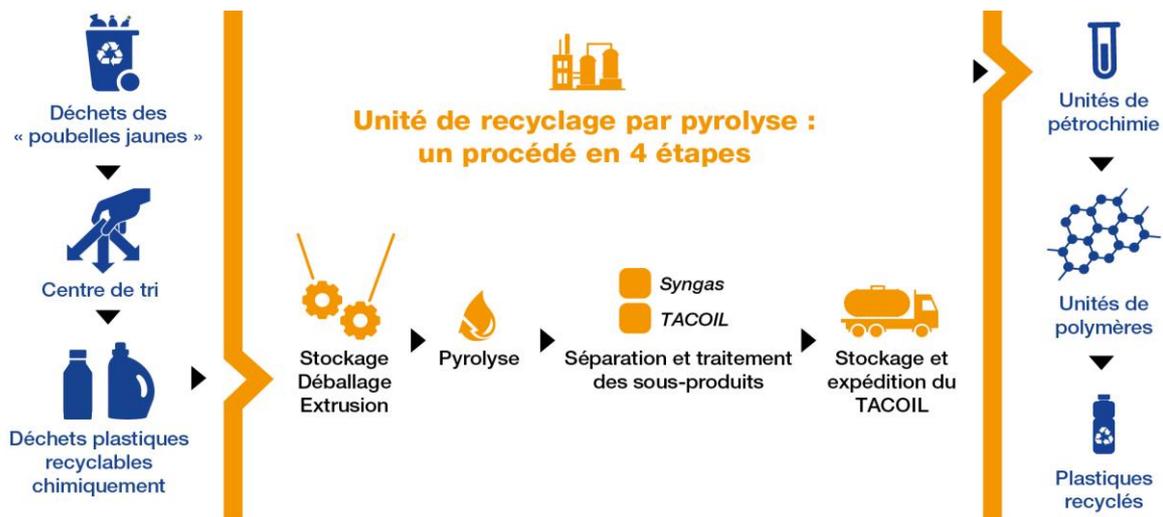
Dans l'attente de la création de la co-entreprise, TRF a reçu mandat de TRC et de son partenaire Plastic Energy pour piloter la concertation préalable, ce qui n'a pas empêché des représentants de Plastic Energy de participer aux rencontres organisées dans le cadre de la concertation et de s'y exprimer.

1.3.2 Les objectifs du projet

La pyrolyse est un procédé de chauffage à assez haute température (400°C) dans une atmosphère pauvre en oxygène ; elle permet une décomposition des matières qui y sont soumises sans oxydation ni combustion.

L'objet du projet PYROLYSE est d'appliquer ce traitement au recyclage de plastiques ménagers usagés, recyclage qui représente des enjeux environnementaux forts et de plus en plus pris en considération dans le cadre de l'accroissement des objectifs de recyclage fixés.

Sous l'effet de la pyrolyse, les chaînes chimiques complexes des polymères composants les plastiques usagés, se rompent pour donner des éléments plus petits pouvant être utilisés par la pétrochimie et entrer dans la fabrication de nouveaux plastiques (voir schéma de principe ci-dessous).



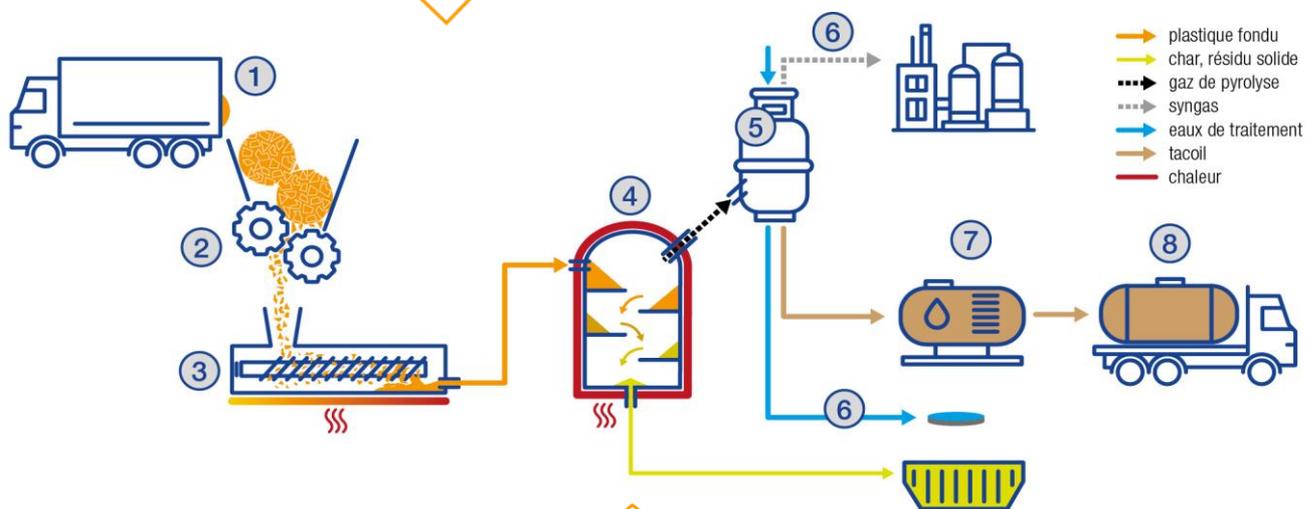
(Source : dossier de concertation)

Les porteurs du projet soulignent que l'objectif final de ce dernier est de créer une nouvelle filière de recyclage des plastiques usagés, basée sur le recyclage chimique via le procédé de la pyrolyse, complémentaire de l'actuel recyclage mécanique car permettant de traiter des plastiques qui ne peuvent être recyclés par les voies mécaniques traditionnelles.

1.3.3 La consistance du projet

Le schéma ci-dessous, établi par les maîtres d'ouvrage, illustre les étapes de traitement mis en œuvre dans l'usine.

Le principe technique du recyclage par pyrolyse



- ① La réception des matières premières
- ② Le chargement des lignes
- ③ L'extrusion
- ④ La pyrolyse

- ⑤ La séparation des sous-produits
- ⑥ Le traitement des sous-produits
- ⑦ Stockage du TACOIL produit
- ⑧ L'expédition

(Source : dossier de concertation)

Les matières premières seraient réceptionnées sous forme de balles de déchets plastiques compressées qui seraient chargées sur les lignes d'extrudeuses pour être malaxées, réchauffées puis fondues. Des extrudeuses, ressort une pâte qui est envoyée pour être chauffée à 400°C dans les réacteurs de pyrolyse en présence de très peu d'oxygène afin de casser les structures moléculaires. A cette étape, les longues chaînes de polymères se rompent et l'huile de pyrolyse (TACOIL) se forme.

L'unité projetée à Grandpuits aurait une capacité de traitement annuelle de 15 000 tonnes de déchets plastiques, répartie sur trois lignes de production traitant chacune 5 000 tonnes par an. Elle occuperait une surface totale de deux hectares.

Chaque ligne comprendrait trois fours à pyrolyse, fonctionnant de façon décalée (un en charge, un en pyrolyse, un en phase d'évacuation), soit au total neuf réacteurs de pyrolyse.

A l'issue de la phase de pyrolyse, c'est-à-dire de traitement à haute température en quasi-absence d'oxygène, les vapeurs d'hydrocarbures seraient traitées pour séparer :

- la partie liquide, le TACOIL (*Thermal Anaerobic Conversion Oil*), destiné, après lavage pour éliminer les contaminants, à la production de nouveaux plastiques ;
- la partie gazeuse, le Syngas, valorisé en tant que gaz combustible par une installation de traitement thermique du site de Grandpuits.

Le procédé de pyrolyse implique des exigences de qualité des plastiques susceptibles d'être traités, exigences qui impliqueront des opérations de tri à effectuer par les fournisseurs, si possible de la région, avec lesquels les maîtres d'ouvrage prévoient de passer des accords.

La technologie mise en œuvre dans le projet est déjà éprouvée ; avec une unité de la taille de celle retenue pour le projet de Grandpuits, les maîtres d'ouvrage affichent l'ambition d'apporter la démonstration de la viabilité industrielle et économique d'une nouvelle filière de recyclage des plastiques ménagers.

Les unités déjà existantes en Espagne permettent d'imaginer plus concrètement l'unité de pyrolyse projetée sur la plateforme de Grandpuits comme l'illustre l'image ci-dessous :



(Source : dossier de concertation)

1.3.4 Coût et délais

Le montant de l'investissement affiché est de 57 M€, intégralement financés par les maîtres d'ouvrage sans subventions publiques.

Le calendrier indiqué par les porteurs du projet prévoit :

- le dépôt des demandes d'autorisations administratives à la mi 2021, après achèvement des études environnementales ;
- la tenue de l'enquête publique au dernier trimestre 2021 ;
- la délivrance des autorisations administratives (environnementale et d'urbanisme) en mars 2022 ;
- les travaux de construction entre avril 2022 et juin 2023.

Les chiffres clefs du projet PYROLYSE

- Capacité de traitement annuelle : 15 000 t
- Emprise : 2 ha
- Investissement : 57 M€
- Emplois permanents : 32 emplois directs
- Mise en service : mi 2023

II. LES MODALITES D'INTERVENTION DES GARANTS

II.1 Eléments généraux

Nous avons rempli cette mission de garants de la concertation préalable avec une attitude de témoins actifs, jouant un rôle d'incitateur à l'égard du maître d'ouvrage chaque fois que nous l'estimions nécessaire, et un rôle de recours à la disposition des parties prenantes chaque fois qu'elles le souhaitaient.

La préparation de la concertation a donné lieu à des contacts suivis des garants avec les représentants de Total, pour le compte de la co-entreprise en cours de constitution, accompagné de son conseil, Parimage. En amont de la concertation, sept réunions se sont tenues afin d'organiser le bon déroulement de cette dernière. Trois autres rencontres ont eu lieu durant la concertation afin de préparer les réunions publiques à venir. Les discussions avec le porteur du projet se sont déroulées de façon courtoise dans un climat d'écoute de la part de ce dernier, permettant de préparer la concertation préalable de façon constructive.

Les modalités de la concertation et l'ensemble des documents diffusés ont été soumis à l'examen des garants et les observations qu'ils ont faites ont été prises en compte. Il en a été de même pour le déroulé des séances publiques et les documents de restitution ont fait l'objet d'une relecture de notre part avant mise en ligne. Une fiche-retour pour les appels lors des permanences téléphoniques a également été préparée.

Les rencontres ayant été faites par voie numérique, leur animation a été assurée par Parimage ; à chaque séance, nous sommes intervenus pour rappeler les fondements et les principes de la participation du public (transparence, égalité de traitement, argumentation des positions, inclusion des divers publics et respect mutuel) ainsi que le rôle et le positionnement qui sont les nôtres, d'indépendance vis-à-vis du maître d'ouvrage et de neutralité vis-à-vis du projet.

Pour permettre de nous joindre, une adresse internet commune a été créée sur le site de la CNDP : renaud-roudier@garant-cndp.fr. Elle a reçu deux contributions concernant la concertation, qui ont fait l'objet d'une réponse des garants. L'une concernait la participation à l'atelier-débat (voir IV.6.1) ; l'autre était le compte rendu établi par un participant de cet atelier-débat : il a été proposé à son auteur de mettre le document en ligne comme une contribution, ce qu'il n'a pas souhaité.

II.2 Etude de contexte

Le calendrier très serré et, surtout, les restrictions sanitaires ont rendu difficile l'organisation des rendez-vous que nous avons souhaité prendre avec différents interlocuteurs locaux car nous souhaitons privilégier une approche en présentiel vis-à-vis de ces derniers.

Nous avons toutefois réussi à rencontrer une Adjointe au Maire d'une des Communes du périmètre élargi, qui par ailleurs est un acteur économique local à travers une activité de location de gites qui accueillent notamment des prestataires ou des salariés de Total qui interviennent ponctuellement sur le site de Grandpuits.

Nous avons également échangé avec un universitaire spécialisé en sociologie du travail, proche du syndicat majoritaire sur le site.

Suite à la levée des restrictions de déplacement, nous envisageons, notamment dans le cadre du lien souhaité par la CNDP entre les deux concertations préalables successives qui concernent le site, de procéder à ces entretiens en amont de la concertation PLA/BIOJET-SMR.

Nous avons procédé en parallèle à un examen attentif des éléments accessibles par voie numérique sur la transformation du site de Grandpuits et plus généralement sur l'évolution des politiques publiques en matière de gestion et de traitement des déchets, plastiques en particulier.

La relative fragilité économique de la raffinerie était à l'évidence connue de longue date d'un certain nombre d'acteurs locaux, notamment des élus et collectivités territoriales. Dès lors, les préoccupations exprimées par ces acteurs sont doubles :

- maintenir une activité industrielle sur cette partie de la Seine-et-Marne, par ailleurs très agricole ou résidentielle ;
- maintenir les emplois tant directs au sein des projets de substitution développés, qu'indirects, au travers des sous-traitants intervenant sur le site.

Nous rappellerons, que l'annonce en septembre 2020 par Total, de la fermeture projetée du raffinage à Grandpuits et des projets industriels proposés pour le maintien d'une activité sur le site, avait suscité des réactions très critiques au niveau national, notamment du collectif « Pour l'urgence sociale et écologique - Plus jamais ça³ » qui avait manifesté avant le début de la concertation aux cotés des salariés en grève, devant le site et le siège social de Total à La Défense.

II.3 La coordination des concertations

Les projets envisagés ne comportant pas de connexion industrielle directe et ayant des calendriers de réalisation différents et des montants d'investissements pas du même ordre de grandeur, la décision a été prise par la CNDP de retenir la tenue de deux concertations préalables avec garants :

- une concertation pour le projet PYROLYSE, sur la base de l'article L-121-15-1 du code de l'environnement ;
- une concertation, sur la base de l'article L-121-8 du même code, pour les projets BIOJET-SMR et PLA.

Elle a désigné les mêmes garants pour ces deux concertations et leur a demandé de veiller à la coordination des participations du public à ces deux concertations, bien qu'elles aient des calendriers assez espacés, la concertation sur les projets BIOJET-SMR et PLA n'étant pas prévue avant septembre 2021.

A ce titre, ces derniers se sont assurés que les supports de la concertation (documents, site internet, présentations introductives des Maîtres d'Ouvrage du projet PYROLYSE lors des réunions publiques) fassent état de l'enchaînement de ces concertations successives sur le même site.

Dans la pratique, le dossier de concertation pour le projet PYROLYSE (voir III.2) a comporté une présentation générale du projet de transformation du site de Grandpuits ainsi que deux annexes décrivant succinctement les deux projets BIOJET-SMR et PLA. Il en a été de même dans les présentations introductives faites durant les réunions par les maîtres d'ouvrage.

³ Voir par exemple [« Plus jamais ça » et la reconversion de la raffinerie Grandpuits | Syndicollectif](#)

III. LES MODALITES ET LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION

Toucher le maximum de personnes et leur permettre de participer à la concertation, en évitant le tout numérique, a constitué la préoccupation principale dans l'organisation de cette concertation qui coïncidait avec une période de confinement renforcé. Elle a conduit le maître d'ouvrage, en accord avec les garants et parfois à leur instigation, à mettre en œuvre des moyens d'information ou d'expression du public assez diversifiés.

III.1 Le calendrier de la concertation

En accord avec les garants, le maître d'ouvrage a retenu une durée de quatre semaines pour la concertation préalable, durée qui a paru cohérente avec la taille du projet.

La concertation s'est déroulée du **5 avril au 30 avril 2021**, la date limite de dépôt des expressions sur le site internet étant elle fixée au **2 mai 2021**. Cette prolongation a été faite à la demande des garants pour permettre au public de s'exprimer après la réunion publique de clôture.

III.2 Les documents produits pour la concertation

Plusieurs documents d'information ont été préparés par Total - mandaté pour ce faire par son partenaire Plastic Energy - et soumis à l'examen préalable des garants :

- un document de concertation, d'une quarantaine de pages, présentant le projet, son contexte, ses impacts potentiels sur le territoire et le dispositif de concertation ;
- une synthèse du document de concertation, en quatre pages ;
- une affiche réglementaire annonçant la concertation ;
- une affiche communicante sur le dispositif de concertation.

Cette dernière a été envoyée aux Mairies (voir III.3.3) ; deux affiches ont aussi été adressées aux gares SNCF de Nangis et de Mormant mais n'y ont pas été apposées.

La synthèse du document de concertation a constitué le principal document de communication avec le public : imprimé à 25 000 exemplaires, 17 750 ont finalement été distribués dans les configurations décrites ultérieurement.

III.3 L'information du public

III.3.1 Le périmètre géographique retenu

A l'instigation des garants, la zone géographique retenue pour des actions d'information a été élargie et structurée en deux parties : un périmètre restreint dans lequel, comme on le verra plus loin (voir III.3 .2), les actions d'information les plus intenses ont été conduites et un périmètre élargi avec des actions plus légères :

- périmètre restreint : il est constitué par la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et comporte les vingt communes de : Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Bréau, Châteaubleau, Clos-Fontaine, Fontains, Fontenailles, Gastins, Grandpuits-Bailly-Carrois, La Chapelle-Gauthier, La Chapelle-Rablais, La Croix en Brie, Mormant, Nangis, Quiers, Rampillon, Saint-Justen-Brie, Saint-Ouen en Brie, Vanvillé, Verneuil l'Etang, Vieux-Champagne ;

III.3.2 Tractage et boîtage

Le document de synthèse a été déposé dans les boîtes aux lettres des habitants des vingt communes du périmètre restreint : 9 764 exemplaires ont été distribués dans ce cadre.

Des opérations de tractage ont été organisées sur des lieux de vie, marchés ou gares, du centre de la zone, selon le tableau suivant :

| Événements | Dates | Horaires | Nombre de synthèses distribuées |
|--------------------------|--------------|-----------------|--|
| Gare de Nangis | 02-avr | 16h45-19h45 | 513 |
| | 11-avr | 6h-9h30 | 308 |
| | 19-avr | 11h30-14h30 | 481 |
| Gare de Mormant | 31-mars | 16h45-19h45 | 180 |
| | 11-avr | 11h30-14h30 | 284 |
| | 19-avr | 6h-9h30 | 229 |
| Gare de Verneuil L'étang | 02-avr | 6h-9h30 | 201 |
| | 16-avr | 16h45-19h45 | 387 |
| Marché de Nangis | 31-mars | 9h30-12h30 | 460 |
| | 17-avr | 9h30-12h30 | 667 |
| Marché de Mormant | 03-avr | 9h30-12h30 | 596 |
| | 24-avr | 9h30-12h30 | 574 |

Les dates choisies ont été spécifiquement fixées avant les différentes réunions publiques et permanences téléphoniques. Finalement, 4 880 exemplaires du document de synthèse y ont été distribués.

III.3.3 Les informations en mairies

Le dossier de concertation, principal support d'information sur le projet, était disponible en version papier dans les mairies des quatre communes de Grandpuits-Bailly-Carrois, d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, de Nangis et de Mormant, à raison de dix exemplaires dans chaque commune. Il en a été de même dans les sièges des six Communautés de Communes entrant dans les périmètres restreint et élargi avec cinq exemplaires pour chacune.

La synthèse a été mise à disposition dans toutes les autres mairies du périmètre élargi.

L'affiche réglementaire a été apposée dans les mairies des 76 communes du périmètre de concertation dès le 22 mars 2021.

Un kit de communication numérique adressé aux Communes du périmètre, comportant un communiqué de presse et une affiche communicante pouvant être intégrés dans leurs supports d'information a été adressé à toutes les communes du périmètre élargi.

Enfin, une exposition itinérante présentant le projet, a été mise à la disposition de l'ensemble des Mairies des deux périmètres et utilisée par la Commune d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos.

III.3.4 La Maison du Projet

Ce local, situé à l'entrée de la raffinerie et destiné à présenter les différents aspects du projet de transformation du site de Grandpuits, est actuellement dans des locaux provisoires mais Total prévoit de le pérenniser durant toute la période de transformation avec la construction en cours d'une Maison du Projet définitive.

Pour la concertation sur le projet PYROLYSE, des permanences hebdomadaires y ont été tenues, les mardis de 13h à 16h30 et les vendredis de 9h30 à 13h. Les visiteurs pouvaient y trouver tous les documents de la concertation (dossier de concertation, synthèse) ainsi qu'un registre pour déposer contributions et questions.

La Maison du Projet a reçu cinq visiteurs entre le 5 et le 30 avril ; six dossiers de concertation y ont été retirés et un avis favorable au projet a été déposé sur le registre, avis qui a été mis en ligne sur le site internet.

III.3.5 La communication presse et radio

L'annonce de la concertation préalable a fait l'objet d'une annonce légale parue dans les journaux *Le Parisien* et *La République de Seine-et-Marne* le 22 mars 2021.

Un communiqué de presse à destination de la presse régionale et des radios locales, annonçant le lancement de la concertation et un rappel presse et radio le 19 avril avant la deuxième réunion publique, ont été diffusés.

Un article est paru dans *Le Parisien* du 6 avril.

Les éléments sur le projet et la concertation ont également été relayés par les outils de communication de deux Communautés de Communes⁴ et par ceux de quatorze Communes.⁵

⁴ CC de la Brie Nangissienne : <https://www.brienangissienne.fr/Total-Grandpuits-concertation.html>

CC de la Brie des Rivières et Châteaux : <https://www.facebook.com/ccbrc77/>

⁵ Mormant : <https://fr-fr.facebook.com/mormantmaville>

Nangis : <https://www.facebook.com/VilleDeNangis77/>

Aubepierre-Ozouer-le-Repos : <https://www.facebook.com/AubepierreOzouerleRepos>

Grandpuits-Bailly-Carrois : <https://www.facebook.com/Mairie-de-Grandpuits-Bailly-Carrois-106096207948554/>

Rampillon : <https://www.facebook.com/rampillon77/>

Andrezel : <https://www.facebook.com/andrezelvillage/>

Bernay-Vilbert : <https://www.facebook.com/andrezelvillage/>

Chaumes-en-Brie : <https://www.facebook.com/Mairie-de-Chaumes-en-Brie-326320204054131/>

Courpalay : <http://www.courpalay.fr>

Courtomer : <https://www.facebook.com/courtomer77/>

Le Plessis-Feu-Aussoux : <https://www.le-plessis-feu-aussoux.fr/a413-site-de-grandpuits-projet-pyrolyse.html>

Valence-en-Brie : <https://www.facebook.com/ValenceEnBrie77830/>

Vaudoy-en-Brie : <https://www.facebook.com/Mairie-de-Vaudoy-en-Brie-1598680213610227/>

Voinsles : <https://www.facebook.com/Commune-de-Voinsles-752698778158038/>

III.4 Les outils électroniques

En complément du site internet de la raffinerie de Grandpuits – sur lequel a été publié l’avis d’ouverture à concertation préalable le 22 mars 2021⁶ - Total a créé un site internet particulier⁷ dédié aux projets prévus dans le cadre de la transformation du site de Grandpuits, qui a été ouvert le 26 mars 2021.

En dehors d’une présentation globale et d’une fiche sur les deux autres projets, BIOJET-SMR et PLA, le site a logiquement principalement été alimenté, durant ce deuxième trimestre 2021, par les éléments concernant le projet PYROLYSE et la concertation préalable le concernant. Ont ainsi été mises en ligne les informations à la fois sur le projet, sur les étapes et sur les évènements de la concertation.

Le site comportait également un espace d’expression ouvert à tous, soit pour formuler des avis, soit pour poser des questions et recevoir les réponses du maître d’ouvrage : cette partie du site a été ouverte en écriture à partir du 5 avril 2021 ; les éléments déposés avant le 2 mai 2021 ont été considérés comme exprimés dans le cadre de la concertation.

Trois cents connexions ont été enregistrées au cours de la période de concertation.

III.4.1 Les informations mises en ligne

Le site créé pour la concertation est organisé en trois volets :

- un volet général sur la transformation du site de Grandpuits ;
- un volet consacré au projet PYROLYSE ;
- un volet sur les projets BIOJET-SMR et PLA.

S’agissant plus particulièrement du projet PYROLYSE, plusieurs rubriques ont été distinguées :

- comprendre le projet : la présentation du maître d’ouvrage y est détaillée ;
- participer à la concertation : l’ensemble des modalités de concertation et d’expression sont mentionnées. Le lien de participation aux réunions publiques y est inscrit tout comme le numéro de téléphone permettant de rejoindre ces dernières par un autre moyen qu’internet ;
- poser une question avec la possibilité de joindre un document ;
- les réponses aux questions : toutes les questions et contributions exprimées sur le site internet sont répertoriées par sujet dans cette rubrique avec les réponses du porteur de projet ;
- les documents de la concertation : cette dernière rubrique accueille la mise en ligne de tous les documents produits pour la concertation, des documents présentés lors des réunions publiques ainsi que l’enregistrement et le compte rendu des échanges durant ces rencontres.

III.4.2 Les questions-réponses

Sept questions ont été déposées directement sur le site et aucune n’est arrivée par d’autres canaux (registres, courrier, permanences téléphoniques). Elles ont toutes reçu une réponse du maître d’ouvrage après avoir été communiquées préalablement aux garants.

Deux d’entre elles concernaient l’organisation de la concertation (participation à l’atelier-débat ; boîtage sur la commune d’Aubepierre-Ozouer-Le Repos).

⁶ <https://www.grandpuits.total.fr/projet-pyrolyse-avis-de-concertation-prealable-du-05-au-30-avril-2021-inclus>

⁷ www.concertations-sitegrandpuits.com

Les cinq autres questions portaient sur différents aspects du projet, dont une qui en mentionnait deux d'entre eux : les impacts sur l'environnement ont été cités par quatre intervenants, la vocation industrielle ou agricole de la zone citée par un intervenant et les impacts sur l'usine Borealis cités également par un intervenant.

III.4.3 Les avis

Six avis ont été recueillis : quatre avis ou contributions ont été déposés sur le site, un à la Maison du Projet et un sur le registre de la Mairie d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos.

Les trois premiers avis sont constitués par les délibérations ou motions qu'ont adoptées, comme contribution à la concertation, les conseils municipaux ou majorités municipales de Grandpuits Bailly-Carrois et Nangis ainsi que la Communauté de Communes du Val Briard. Les trois autres ont été émis par des particuliers.

III.5 Les sessions des réunions publiques en ligne

Les contraintes sanitaires ont conduit à ne pouvoir organiser que des rencontres ayant recours aux outils numériques, sous la forme de réunions publiques en ligne. Pour élargir les moyens de connexion utilisables, c'est l'outil Zoom qui a été utilisé, avec possibilité d'accès soit par internet via un ordinateur, soit par téléphone.

III.5.1 Les séances publiques

Trois réunions publiques en ligne ont été tenues :

- une réunion publique d'ouverture, mercredi 7 avril de 18h30 à 20h30 : 23 participants (non-compris les représentants des maîtres d'ouvrage, leurs conseils et les garants) et 5 questions posées par une participante ;
- une réunion publique thématique, consacrée plus particulièrement aux impacts du projet sur l'environnement du territoire d'implantation, mardi 20 avril de 18h30 à 20h30 : 36 participants et 18 questions posées par 10 intervenants ;
- une réunion publique de clôture, vendredi 30 avril de 18h30 à 20h30 : 16 participants et 17 questions posées par 3 intervenants.

Ces réunions ont été enregistrées ; les enregistrements ainsi que les comptes rendus des échanges ont été publiés sur le site de la concertation.

III.5.2 L'atelier-débat

Par ailleurs, au vu des controverses suscitées par le projet sur un plan national, préalablement à la tenue de la concertation, les maîtres d'ouvrage, en accord avec les garants, ont décidé d'organiser une rencontre particulière consacrée au bilan technique, économique et environnemental du recyclage des plastiques par pyrolyse, comparé à d'autres technologies.

Cette rencontre a pris la forme d'un atelier-débat réunissant des parties prenantes engagées dans la thématique du recyclage des plastiques : il s'est tenu le lundi 12 avril de 17h à 19h et a réuni douze participants extérieurs représentant trois associations nationales⁸ et trois associations locales⁹ dans le domaine de l'environnement, trois organismes intervenant dans le domaine de la recherche et de l'innovation¹⁰, et une société à mission dans le domaine du recyclage¹¹ ainsi qu'un représentant de l'Etat (Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie, des finances et de la relance).

L'atelier-débat a été enregistré et mis en ligne sur le site de la concertation ainsi qu'un compte rendu des échanges pour permettre au public de prendre connaissance de son contenu.

L'objectif de cet atelier était d'élargir le débat au-delà des impacts locaux du projet et d'aborder la question de l'opportunité et de la pertinence de ce projet par rapport aux objectifs généraux des politiques nationales et européennes sur la production, la consommation et le recyclage des plastiques, ce point ayant fait l'objet d'interrogations importantes peu après l'annonce par Total de ses projets pour la transformation du site de Grandpuits.

III.6 Les autres moyens d'échange avec le public

Plusieurs dispositions ont été prises permettant à des publics ne disposant pas ou ne maîtrisant pas les outils numériques, de s'informer et de s'exprimer dans le cadre de la concertation.

III.6.1 Les permanences téléphoniques

Plusieurs permanences téléphoniques ont été tenues par les équipes du projet, réparties dans le temps de la concertation et chacune durant une période de la journée différente :

- Jeudi 8 avril de 12h à 14h ;
- Mercredi 21 avril de 8h à 10h ;
- Mardi 27 avril de 18h à 20h.

Aucun appel n'a été reçu.

III.6.2 Les registres-papier

Cinq registres papier ont été déposés entre le 5 avril et le 2 mai 2021 dans les mairies de :

- Grandpuits-Bailly-Carrois ;
 - Aubepierre-Ozouer-le-Repos ;
 - Nangis ;
 - Mormant ;
- et à la Maison du Projet.

Deux avis ont été recueillis, l'un dans le registre de la Maison du Projet, l'autre dans le registre de la mairie de la Commune d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, retranscrits sur le site internet de la concertation.

⁸ FNE ; Greenpeace ; Les Amis de la Terre

⁹ FNE Seine-et-Marne ; Aquil'Brie ; Les Amis du rû du val d'Ancoeur

¹⁰ IFPEN ; RECORD ; CERTECH, créé par l'Université catholique de Louvain (B)

¹¹ CITEO

III.6.3 La voie postale

Une adresse postale était mentionnée dans les documents et les informations sur la concertation :

Raffinerie de Grandpuits
Concertation PYROLYSE
B.P. 13 – 77720 Mormant

Aucune correspondance n'est parvenue à cette adresse.

Les chiffres clef de la concertation

- Périmètre de la concertation : 76 communes, dont 20 dans le périmètre restreint
- 4 documents élaborés, dont une synthèse diffusée à 17 750 exemplaires
- 3 réunions publiques, sous forme numérique, ayant réuni au total 75 participants et permis 40 prises de parole
- 1 atelier-débat réunissant 12 participants
- 7 questions et 4 avis en ligne
- 2 avis recueillis sur registre-papier

IV. LES PRINCIPAUX ELEMENTS ABORDES AU COURS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable a permis de faire vivre le droit à l'information et à la participation du public. Ce dernier a pu s'exprimer par les différents canaux énoncés précédemment dans le présent bilan. Les contributions émises ont porté à la fois sur la transformation du site de Grandpuits, sur le projet en lui-même avec ses enjeux, ses impacts et leur maîtrise, mais aussi sur la concertation préalable ou encore sur la mise en œuvre du projet. Parmi elles, aucune ne s'est exprimée en opposition à la construction d'une unité de recyclage des déchets plastiques ménagers par le procédé chimique de la pyrolyse.

IV.1 La vocation du site de Grandpuits

La fin de l'activité de raffinage et de stockage du site de Grandpuits n'a été contestée par personne. Par contre la vocation future du site a été un sujet de débat.

IV.1.1 Des interrogations sur une solution alternative, le retour à des terres agricoles

Trois interrogations sur la non-réalisation de ce projet ont été posées, demandant s'il avait été envisagé l'hypothèse d'un retour partiel ou total de l'emprise de la plateforme industrielle à l'agriculture (réunion publique du 20/04 et question internet) ou d'une renaturation du site.

Le maître d'ouvrage a rappelé qu'il déployait tous les moyens pour aller au bout de ses ambitions de transformation de la plateforme existante par la création de nouvelles activités tout en lui conservant sa vocation industrielle et que le retour à l'agriculture n'est pas envisagé puisque le site, dont le groupe Total est propriétaire, est à usage industriel depuis plusieurs décennies. Le maître d'ouvrage préconise le redéploiement d'activités industrielles sur des surfaces déjà destinées à cette utilisation, notamment pour éviter le mitage et l'artificialisation des terres agricoles. Ainsi, le foncier restant disponible pourrait accueillir d'autres entités industrielles afin de garantir une pérennité du pôle et des emplois associés.

IV.1.2 La confirmation de la vocation industrielle et ses conséquences

A l'inverse, un certain nombre de participants ont soutenu cette vocation industrielle, et en particulier des collectivités locales qui ont pris position dans le cadre de la concertation.

Le conseil municipal de la Commune de Grandpuits-Bailly-Carrois apporte son soutien à l'ensemble des projets de reconversion du site, en raison de la nature des activités envisagées qui prennent en compte la problématique du développement durable, et permettant le maintien d'une activité économique. En effet, la plateforme industrielle de Grandpuits-Bailly-Carrois est considérée comme « *un marqueur très fort de l'identité même de la commune* ».

D'autre part, la Communauté de Communes du Val Briard annonce ne pas émettre d'opposition au projet à ce stade. Toutefois, dans le cadre de sa politique environnementale et de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, celle-ci attend de pouvoir examiner les données supplémentaires qui seront délivrées dans le dossier d'autorisation environnementale. Elle s'interroge également sur l'intensité du trafic routier qui sera généré par les opérations de déstockage des produits pétroliers sachant que le territoire du Val Briard supporte un flux conséquent de véhicules notamment sur les grands axes RN4 et RN36.

De même, Madame le Maire de Nangis, au nom de la majorité municipale, considérant le site comme « *un marqueur évident de la culture et de l'identité même de la commune* », a apporté son soutien aux différents projets en accord avec le principe de développement durable et la décarbonation de l'économie. Toutefois, elle a dit maintenir sa vigilance notamment sur le bon suivi du Plan de sauvegarde de l'emploi et des mesures d'accompagnement social (MSA), sur l'accompagnement des entreprises partenaires dans leur transition ainsi que sur le respect par le groupe Total de son engagement financier au moment de la réutilisation par des partenaires industriels, du foncier libéré.

Enfin, lors de l'atelier-débat, le représentant de la Direction générale des entreprises (DGE), direction du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, a rappelé le soutien de l'Etat en faveur de l'ensemble des trois projets prévus sur le site, en précisant leur statut prioritaire du point de vue législatif aussi bien sur la problématique de la décarbonation que de l'économie circulaire.

Il a été indiqué que les trois projets menés par Total et ses partenaires n'occuperaient que 50 % des 200 hectares de la plateforme, sachant que l'espace libéré résultera principalement du démantèlement des parcs de stockage qui représentent 150 hectares. Le foncier qui restera disponible n'a pas pour vocation première d'agrandir les unités mais d'accueillir de nouveaux porteurs de projets pour développer le pôle industriel et dynamiser le territoire. La filiale du groupe, Total Développement Régional a pour rôle d'accompagner des projets sur ce foncier qui sera libéré afin de mettre en œuvre des activités liées aux ambitions de la transition énergétique.

L'avis déposé sur le site internet par un participant comme celui déposé à la Maison du projet soutiennent également la démarche suivie par Total. A l'inverse, l'avis déposé sur le registre en mairie, témoigne du désaccord de son auteur : « *après une pollution, une autre pollution ; après un haut risque, un autre haut risque* ».

S'agissant des ambitions de Total en matière de transition énergétique, un participant de l'atelier-débat du 12 avril a considéré que Total ne va pas au bout de la démarche qu'implique la transition énergétique au travers de son objectif « *zéro pétrole* » qui a une signification différente de « *zéro énergies fossiles* », dès lors que le projet PYROLYSE nécessiterait une consommation de gaz naturel dans ses brûleurs.

La question de la cohérence du projet avec la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre de Total sur les Scopes 1, 2 et 3¹² s'est également posée lors de l'atelier-débat du 12 avril. Total a rappelé que son objectif est de « *réduire de 15% les émissions de CO₂ du groupe d'ici 2025 (scopes 1 et 2) et de réduire de 30 % les émissions issues de la production de Total (scope 3)* ». Il se considère en cohérence avec les Scopes 1, 2 et 3 au travers du projet PYROLYSE, même si, son ambition est bien de transformer la raffinerie en un site zéro pétrole et non pas zéro fossile. Il étudie également, à l'échelle du site, la solution du biogaz pour compenser une partie de l'utilisation de gaz naturel.

Par ailleurs, l'impact du démantèlement des réservoirs de l'actuelle raffinerie sur l'environnement, a été évoqué à l'occasion de la réunion publique du 30 avril. Le maître d'ouvrage a précisé que le démantèlement se réalisera sur la durée au fur et à mesure de la construction des nouvelles unités. Avant d'être démantelés, les bacs seront vidés et nettoyés s'il reste des résidus. Ainsi, ils se retrouveront libres d'hydrocarbures avant d'être démantelés, l'opération de démantèlement en tant que telle ne nécessitant que quelques heures.

¹² Les scopes 1 et 2 concernent les émissions des installations du groupe. Le scope 3 concerne les émissions produites à la combustion des produits que le groupe commercialise.

Enfin, une contribution a posé la question du lien de la transformation du site de la raffinerie avec le projet de construction, sous l'égide de la filiale du groupe Total, Total Quadran, d'un parc photovoltaïque à Grandpuits-Bailly-Carrois, en bordure de la raffinerie (réunion publique du 30/04). Bien que les deux sites se situent à proximité, le porteur de projet a rappelé que les deux zones sont indépendantes, le projet de centrale photovoltaïque, d'une puissance de 27 MW, se situant en dehors de l'emprise foncière du site de la raffinerie actuelle, et que les travaux se réaliseront sans concomitance.

IV.2 L'opportunité et la consistance du projet

En amont des caractéristiques du projet, la concertation a aussi abordé son opportunité, au regard des besoins et des moyens en matière de recyclage des plastiques. Cet examen a plus particulièrement eu lieu lors de l'atelier-débat du 12 avril, qui a été monté à cette fin.

IV.2.1 La place de la pyrolyse dans le recyclage des plastiques

Cinq interventions ont porté sur la suffisance du gisement de plastiques usagés et ont permis d'obtenir, de la part des maîtres d'ouvrage, des informations complémentaires aussi bien sur la capacité du gisement disponible pour ce segment, le périmètre de collecte des déchets, la pérennité du gisement ou encore sur la régulation des interférences entre les recyclages mécanique¹³ et chimique¹⁴ (atelier-débat du 12/04).

Dans leurs justifications du projet, les porteurs de projet ont présenté le recyclage qualifié de chimique, telle la pyrolyse, comme complémentaire du recyclage mécanique le plus couramment utilisé.

Les maîtres d'ouvrage ont expliqué que le recyclage mécanique, principalement utilisé aujourd'hui, ne change pas significativement la structure chimique de la matière. Par conséquent, tous les plastiques ne peuvent pas être recyclés ce qui nécessite un tri et une préparation importante des déchets. Les déchets non recyclés sont aujourd'hui incinérés ou mis en installations de stockage de déchets. Il est par exemple difficile de recycler par voie mécanique les emballages ménagers flexibles (structures complexes multi-matériaux, débouchés limités) ainsi que les plastiques souillés puisque les polluants résistent au recyclage mécanique. En revanche, tous ces déchets sont recyclables par voie chimique puisque la pyrolyse permet de fabriquer des plastiques recyclés de qualité équivalente aux plastiques vierges, rendant possible l'utilisation des plastiques qui en sont issus dans des applications sensibles, comme l'alimentation ou les dispositifs médicaux.

La complémentarité du recyclage par voie chimique avec celui par voie mécanique, permettrait selon le maître d'ouvrage, d'avancer en cohérence avec les enjeux sociétaux et industriels liés au recyclage et contribuerait à répondre aux objectifs fixés par les autorités nationales et communautaires. En effet, la France, qui recycle environ 26 % de ses déchets plastiques, souhaite que 100 % d'entre eux le soient d'ici 2025.

A l'échelle de l'Union Européenne, les Etats membres devront d'ici 2025, pouvoir recycler 50 % de leurs déchets plastiques puis 55 % en 2030. Le recyclage chimique par pyrolyse participerait ainsi à tendre vers le respect de ces objectifs puisqu'il permettrait à la fois d'augmenter la valeur ajoutée des matières et de traiter une plus grande partie des déchets.

¹³ Le recyclage mécanique est le processus de transformation des déchets plastiques en matières premières secondaires ou en produits, sans changer significativement la structure chimique de la matière.

¹⁴ Le recyclage chimique est le processus qui modifie la structure chimique des déchets plastiques en les convertissant en molécules plus courtes prêtes à être utilisées par la chimie ou la pétrochimie.

Sur le plan quantitatif, CITEO¹⁵, appuyé par la DGE au nom de l'Etat, a rappelé que la capacité du gisement est de plus d'un million de tonnes de déchets d'emballages plastiques ménagers chaque année : actuellement, seulement 30 % d'entre eux sont recyclés et, sur les 70 % restant, 45 % sont incinérés et 25 % sont enfouis dans des décharges.

Il a également indiqué que les films, particulièrement intéressants pour le procédé pyrolyse, représentent 300 000 tonnes soit 30 % du total, mais que, avec les erreurs de tri par les ménages, le gisement disponible pour la pyrolyse avoisine les 120 000 tonnes. Sur cet ensemble, l'unité de pyrolyse de Grandpuits aura une capacité de traitement de 15 000 tonnes de déchets plastiques par an, principalement en polyéthylène¹⁶ et polypropylène¹⁷. En revanche, le procédé ne permettra pas de recycler d'autres matières telles que les pneumatiques, le PET (polytéréphthalate d'éthylène) ou le PLA (acide polylactique), ces deux derniers étant par ailleurs recyclables.

Au vu des ambitions de réduction des emballages plastiques, la question de la pérennité de cette technologie a aussi été posée ; il a été estimé que la décroissance de ces déchets, si elle est programmée notamment du fait de l'éco-conception, ne se réalisera que sur la durée, ce qui laisse de l'avenir au recyclage chimique.

Plusieurs participants à l'atelier-débat se sont interrogés sur le bilan environnemental, et en particulier le bilan en termes d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) des filières de recyclage des plastiques, en incluant dans la comparaison avec la fabrication de plastiques à partir d'hydrocarbures fossiles. Total a apporté, en cours de débat, un certain nombre d'informations complémentaires sur ce point, tout en reconnaissant que l'étude précise, sous forme d'analyse du cycle de vie, était encore en cours et sera finalisée ultérieurement. Il a rapporté des éléments bibliographiques issus d'une étude du groupe BASF, publiée en septembre 2020.

Dans cette étude, l'enfouissement est écarté car n'est pas considéré comme une solution acceptable et durable et les solutions envisagées pour traiter les déchets plastiques sont soit le recyclage, soit l'incinération ; les résultats obtenus concluent que le recyclage par pyrolyse d'un déchet plastique émet deux fois moins de CO₂ que par incinération, c'est-à-dire à peu près une tonne de CO₂ en moins par tonne de déchets ; l'étude établit également que, du point de vue de l'ensemble du cycle de vie, un nouveau plastique produit à partir de pyrolyse émet environ deux tonnes de CO₂ en moins par tonne de plastique produite qu'un plastique produit à partir d'une ressource fossile issue du pétrole.

Un autre participant a soumis sa réflexion sur la gestion du coût du recyclage chimique, plus onéreux que le recyclage mécanique (atelier-débat du 12/04). Rappelant que cette question n'est pas de la responsabilité de Total mais de l'Etat, la DGE a répondu que ce nouvel outil de recyclage correspond à une politique publique nationale et européenne de soutien au développement du recyclage chimique. Pour atteindre les objectifs d'augmentation du taux de recyclage de 26 % à 100 %, la charge devra se répartir entre les différentes voies, sans nécessairement créer une concurrence entre les filières.

¹⁵ CITEO est l'éco-organisme créé par les entreprises de la grande consommation et de la distribution.

¹⁶ Le polyéthylène (PE) désigne les polymères à base d'éthylène. Simples et peu chers à fabriquer, les PE constituent la matière plastique la plus commune, représentant avec 100 millions de tonnes, environ un tiers de l'ensemble des plastiques produits dans le monde en 2018 et la moitié des emballages.

¹⁷ Le polypropylène (PP) est un polymère thermoplastique semi-cristallin de grande consommation, produit à raison de 70 millions de tonnes dans le monde.

Enfin, en réponse à une question sur la provenance des déchets qui seraient traités dans l'usine de Grandpuits, le maître d'ouvrage a précisé vouloir prioriser les gisements situés dans les régions alentours de la plateforme, à commencer par le centre de tri de Nangis, afin d'éviter les longs trajets et les émissions carbonées ; néanmoins, une partie pourrait provenir de zones géographiques plus éloignées mais toujours situées en France afin de couvrir toute la capacité de l'unité.

IV.2.2 Les caractéristiques du projet : technologie et dimensionnement

Un participant a demandé quels sont les éléments qui ont conduit Total à choisir le procédé de Plastic Energy pour le projet de recyclage de plastiques de Grandpuits. Le maître d'ouvrage a indiqué : « *Le projet de reconversion est réfléchi depuis de nombreux mois et s'inscrit dans une stratégie globale de Total travaillée depuis plusieurs années. Les équipes de Total cherchent et travaillent en recherche et développement en partenariat avec différents acteurs pour identifier les meilleures technologies de recyclage des plastiques. Dans toutes les recherches effectuées, il est apparu que la technique de recyclage de déchets par pyrolyse développée par Plastic Energy était la plus mature et la plus adaptée à faire un projet rapide. Total a la preuve qu'elle est opérationnelle et fiable sur des usines espagnoles de Plastic Energy. C'est de cette manière que le choix s'est porté sur cette technologie et ce partenaire. Pour autant Total continue de travailler sur d'autres technologies possibles et pourra proposer de nouveaux projets dans les années à venir.* » (atelier-débat du 12/04).

Le représentant de Plastic Energy a précisé que son groupe dispose effectivement de deux usines opérationnelles en Espagne depuis 2015 et 2017. Elles sont plus petites que l'usine envisagée à Grandpuits. Plastic Energy a d'autre part plusieurs autres projets en Hollande dans la ville de Geleen en partenariat avec la société SABIC dont la capacité de production sera la même qu'à Grandpuits et à Port-Jérôme-sur-Seine au Havre en partenariat avec la société Exxon dont la capacité sera notablement supérieure, puisque prévue pour traiter 35 000 tonnes.

Ailleurs dans le monde, la société espagnole développe d'autres projets du même type au Royaume-Uni, en Indonésie, à Singapour. Les modules de toutes ces unités seront identiques et des modules seront ajoutés pour obtenir la capacité de production visée (réunion publique du 30/04).

Pour clarifier le débat, la question a été posée du rendement de l'usine, c'est-à-dire, « *du pourcentage de TACOIL produit en bout de chaîne sur une quantité de plastique entrant de 100 tonnes ?* » (réunion publique du 30/04). Il a été répondu par Total que « *100 tonnes de déchets plastiques entrant en usine de pyrolyse permettent de produire environ 70 tonnes de TACOIL. La capacité de production de l'unité à Grandpuits est de traiter 15 000 tonnes de déchets plastiques par an pour produire un peu plus de 10 000 tonnes d'huile de pyrolyse.* » Par ailleurs, les déchets solides de la pyrolyse, le char, représentent environ 750 tonnes par an et les boues de décantation du TACOIL, le TAR, environ 30 tonnes (voir IV.4.3).

En réponse à une autre question sur la capacité prévue et future de l'usine, Total a précisé : « *L'unité actuelle est conditionnée pour 15 000 tonnes de déchets. Cette unité aurait la possibilité de grandir en capacités grâce à des ajouts d'équipements. Ce n'est pas l'objet mais Total ne se l'interdit pas au vu de la demande de recyclage. Dans l'hypothèse d'une augmentation des capacités, les tonnes de déchets traités ne dépasseraient pas les 25 000 tonnes.* » (réunion publique du 20/04).

Un participant s'est inquiété de la localisation des usines où serait utilisé le TACOIL produit à Grandpuits (séance publique 30/04). Total a indiqué que la production de Grandpuits serait, au démarrage, utilisée dans les installations de vapocraquage de Total à Anvers, qui sont les plus adaptées pour traiter ce type de charge. Mais qu'il était aussi possible, dans le futur, d'envisager d'autres sites, comme celui de Gonfreville-l'Orcher, à côté du Havre par exemple. Il a insisté sur le fait que le TACOIL viendrait en substitution des charges fossiles pour produire des polymères : « *le projet ne vise pas un ajout mais à une substitution de charge, aujourd'hui d'origine fossile, au niveau des vapocraqueurs.* »

A la question d'un participant qui s'interrogeait sur la possibilité de construction d'un tel vapocraqueur sur le site de Grandpuits, Total a répondu qu'il n'était pas question de créer de nouvelle capacité de vapocraquage, notant que la capacité d'une telle unité serait de toute façon très supérieure à celle de l'unité PYROLYSE (réunion publique du 30/04).

IV.3 Les retombées économiques et sociales

Les retombées économiques et sociales concernent notamment le devenir des emplois de la raffinerie. Une seule question a été posée à ce sujet (atelier-débat du 12/04) qui portait sur la création et le maintien des emplois.

Total a indiqué que le projet PYROLYSE conserverait 32 emplois directs auxquels il faut ajouter sa contribution aux 51 emplois directs communs aux trois projets, liés au maintien des fonctionnalités communes (fonctions centrales) du site (service incendie...).

Total a rappelé que la plateforme comporte aujourd'hui 357 emplois directs pour son personnel et que ce nombre diminuerait pour arriver à 237 emplois, une fois les travaux terminés ; les emplois indirects (maintenance, restauration, gardiennage...), actuellement de l'ordre de 300, seraient plutôt de l'ordre de 200 après la transformation prévue. D'une manière générale, Total s'est déclaré attaché au maintien des capacités professionnelles du personnel présent sur le site.

En outre, entre 1 000 et 1 500 emplois indirects seraient mobilisés pendant la durée des travaux de transformation de la plateforme industrielle au titre des trois projets, estimée à trois ans.

IV.4 Des exigences sur la gestion des nuisances potentielles

Les conséquences environnementales du projet ont été l'un des principaux sujets d'échanges, les impacts environnementaux étant particulièrement appréhendés par les habitants des alentours. Elles ont suscité la majorité des questions posées par les participants lors des trois séances publiques.

Au moment de la concertation, l'évaluation de ces impacts n'était pas finalisée, les études d'impacts¹⁸ et de dangers¹⁹ étant en cours. Cependant les porteurs de projet ont été amenés à compléter les informations données au fur et à mesure du déroulement de la concertation.

Ont été successivement abordés :

- l'eau consommée et les rejets d'eaux usées ;
- les émissions atmosphériques ;

¹⁸ L'étude d'impact présente l'état initial de la zone concernée, les effets du projet sur l'environnement et les mesures prises pour les éviter, les réduire ou les compenser.

¹⁹ L'étude de danger détaille l'ensemble des phénomènes dangereux et les mesures de maîtrise des risques.

- les odeurs ;
- le bruit ;
- le traitement des déchets solides ou liquides issus de la pyrolyse ;
- le trafic routier engendré par le projet.

Les maîtres d’ouvrage ont globalement indiqué que les trois projets aujourd’hui envisagés au titre de la transformation du site de Grandpuits, auraient des impacts sur l’environnement plus faibles que ceux de la raffinerie actuelle, ce qui les a amenés à présenter un tableau comparatif des impacts cumulés (voir IV.4.7).

IV.4.1 L’eau

IV.4.1.1 Les effets qualitatifs

Une contribution a été apportée pour interroger le porteur de projet sur l’origine de l’eau consommée à raison d’une quantité de 150 m³ par jour (réunion publique du 20/04). Total a indiqué que l’eau consommée, en diminution par rapport à la consommation de la raffinerie, serait prélevée à 95 % comme actuellement dans la nappe souterraine ou amenée via le réseau d’eau potable pour les 5 % restant.

IV.4.1.2 Le traitement des eaux usées

Le maître d’ouvrage a indiqué que la principale source de consommation d’eau se trouvant au niveau des colonnes de lavage des sous-produits, l’eau usée serait prétraitée sur l’unité avant de rejoindre la station finale de traitement des eaux du site (TER).

Une participante à la réunion publique d’ouverture, a interrogé ce dernier sur l’opportunité d’utiliser un cycle fermé de l’eau. (réunion publique du 7/04).

Le groupe Total a répondu qu’il travaille avec des associations spécialisées et étudie un système de recyclage de l’eau permettant de diminuer la consommation d’eau, d’autant plus que la pression hydrique sur le réseau est très importante et que le schéma de gestion de l’eau des trois projets (PYROLYSE, PLA, BIOJET-SMR) inclurait une partie du recyclage de l’eau permettant ainsi de diminuer la consommation d’eau prélevée dans la nappe de 20 %. Il a rappelé que, néanmoins, la qualité de l’eau nécessaire à certains usages, comme la production de la vapeur utilisée sur le site, n’est pas compatible avec un recyclage.

IV.4.1.3 Les rejets et les exutoires

Au cours des échanges, il a été précisé que l’eau traitée après usage serait rejetée dans la Seine ou bien dans le ru d’Ivry à la sortie de la raffinerie : sur les 150 m³ d’eau consommés par jour, les rejets dans les exutoires représenteraient 75 m³ parmi lesquels sont comptabilisés l’eau utilisée par l’unité de pyrolyse ainsi que les eaux de pluie (réunion du 7/04).

Les polluants pouvant être contenus dans les rejets ont fait l’objet de deux questions lors de l’atelier débat du 12 avril. Il a été indiqué que les débits de rejets aqueux seraient inférieurs de 20 % par rapport à ceux de la raffinerie, que les substances contenues dans ces eaux ne sont pas encore connues et que, en fonction des résultats, une adaptation de la station de traitement des eaux serait effectuée. Le représentant de Plastic Energy a ajouté que, d’après les retours des unités Plastic Energy existantes en Espagne, les eaux usées ne contiennent pas de polluants dangereux pour les nappes, la biodiversité et la santé publique.

IV.4.2 L'air

La question des effets potentiels du projet PYROLYSE sur la qualité de l'air dans la zone a été posée.

Les maîtres d'ouvrage ont rappelé que deux sortes de dégagements gazeux seraient susceptibles d'apparaître, qui auraient des traitements distincts :

- les gaz formés dans les réacteurs de pyrolyse, appelés gaz de synthèse ou Syngas ;
- les gaz de chauffage des réacteurs.

IV.4.2.1 La gestion du gaz de synthèse

Les gaz de synthèse, dont la production annuelle serait de l'ordre de 3 000 tonnes, ne seraient pas rejetés dans l'atmosphère mais directement canalisés vers une autre unité du site pour avoir une utilisation énergétique.

Un participant a demandé si cette utilisation serait faite « pour la phase de pyrolyse ou pour un autre usage » (atelier-débat du 12/04). Total a répondu que dans le procédé classique de Plastic Energy, le gaz de synthèse est utilisé comme combustible au sein des réacteurs de pyrolyse pour les chauffer mais que, sur le projet de Grandpuits, il existe sur le site d'autres installations qui pourront utiliser ce gaz de synthèse de façon plus efficace dans des procédés différents.

IV.4.2.2 Les rejets atmosphériques

Un participant a rappelé que « dans le document "L'environnement industriel en Ile-de-France, édition 2018" publié par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie Ile-de-France, on peut trouver les chiffres suivants concernant les rejets dans l'air de la raffinerie de Grandpuits (par an pour l'année 2016) : - Oxydes d'Azote : 625 tonnes, - Composés Organiques Volatiles : 517 tonnes, - Dioxyde de Soufre : 2518 tonnes, - Poussières : 193,5 tonnes, - Métaux : Arsenic 50kg, Cobalt 16kg, Zinc 212 kg. » Il s'est donc inquiété de « ce qu'il en serait avec le nouveau projet (nature et quantité) » (question internet).

Les porteurs de projet ont indiqué que les seules émissions atmosphériques continues seraient celles issues du chauffage des réacteurs au gaz naturel, qui est celui brûlé dans les chaudières domestiques. La combustion du gaz naturel émet du CO₂ et du NO_x (Oxyde d'azote) mais, étant donné que ces rejets seront surveillés, il n'y aura pas d'impacts majeurs sur les riverains par la présence de ces substances. « Une étude quantitative des effets sanitaires est en cours de réalisation, qui permettra de prendre en compte via une modélisation, la dispersion de ces fumées de combustion au sein de la plateforme mais aussi le voisinage. » (réunion publique du 20/04).

Total a fait observer que, globalement, les trois projets de transformation prévus devraient se traduire par « une amélioration notable de la qualité des rejets atmosphériques avec notamment une baisse de près de 98 % des émissions de dioxyde de soufre ; en ce qui concerne le seul projet PYROLYSE, les émissions de dioxyde de soufre seraient nulles. ».

Un autre intervenant a noté que le photomontage du site ne montrait pas de cheminée à proximité du projet, ce à quoi il lui a été répondu que « les cheminées du projet PYROLYSE seront beaucoup moins hautes que celles apparentes sur le montage photo et qu'elles ne se verront pas de loin » (séance publique 30/04).



(Source : Parimage)

Unité PYROLYSE après
transformation du site

IV.4.3 Les déchets de la pyrolyse

La présentation du projet par Total et Plastic Energy, fait état de deux types de déchets produits par l'usine :

- un déchet solide sec provenant de la pyrolyse, le char, qui est un mélange de noir de carbone et de composés minéraux : l'usine, compte tenu de sa capacité, devrait en produire 750 tonnes par an, soit l'équivalent de 50 camions ;
- une boue de décantation du TACOIL dans les bacs, le TAR : 30 tonnes par an sont attendues.

Ces déchets ont provoqué plusieurs questions :

- « *S'agira-t-il de déchets dangereux ou de déchets non-dangereux ?* » (atelier-débat du 12/04) ;
- « *Vous ne dites rien sur l'aval du traitement des résidus divers. Qu'en est-il ?* » (réunion publique du 20/04).

Par ailleurs, un autre participant s'est inquiété de ce que devenaient les additifs et les colorants contenus dans les plastiques traités (question internet).

Dans leurs réponses, les représentants des maîtres d'ouvrage ont indiqué que le char est un produit fortement hydrocarboné, pour lequel ils recherchent des filières de valorisation (cimenteries par exemple). Le TAR partirait quant à lui en incinération (réunion publique du 20/04).

Le représentant de Plastic Energy a confirmé que les déchets des usines espagnoles, qui sont actuellement enfouis, sont classés comme non dangereux et qu'il ne voyait pas de raison pour qu'il n'en soit pas de même en France.

S'agissant des additifs incorporés dans les plastiques traités, les éléments suivants ont été indiqués. Les plastiques contiennent des additifs variés, comme des stabilisants et pigments. Les additifs vont se retrouver essentiellement dans le TACOIL et dans le char. La qualité du TACOIL en sortie d'unité sera strictement contrôlée afin qu'elle réponde aux spécifications d'acceptation vers les sites industriels qui utiliseront ce TACOIL : si des volumes de TACOIL présentent une qualité insuffisante, ils seront réinjectés dans l'unité pyrolyse pour un nouveau traitement. Les additifs de nature minérale, comme l'oxyde de titane qui sert de pigment blanc se retrouvera intégralement dans le char, ce composé est particulièrement stable. Les pigments noirs des plastiques sont composés de noir de carbone, ce noir de carbone ne se décomposera pas par pyrolyse et sera aussi dans le char, lui-même constitué d'une bonne moitié de noir de carbone.

Une autre grande famille d'additifs sont les stabilisants, de sels organiques de métaux comme le calcium, phosphore. La partie organique sera décomposée par la pyrolyse, comme le plastique et la partie minérale resterait dans le char. Enfin, certains additifs seront explicitement exclus de la charge de la pyrolyse, comme par exemple les ignifuges, et ce type de déchets plastiques ne sera pas accepté sur le site.

IV.4.4 Le bruit

Les riverains se sont préoccupés du bruit potentiellement produit par les installations projetées. Un participant a ainsi demandé : *« Pouvez-vous donner des éléments chiffrés concernant le bruit ? En effet, si on ne peut pas déterminer quel est le site qui génère ce bruit (par rapport au site Borealis voisin), il dépasse néanmoins souvent les 80 décibels. »* (réunion publique du 7/04).

Les maîtres d'ouvrage ont expliqué que les sources de bruit étaient identifiées (extrudeuses, brûleurs, ventilateurs) mais qu'il était trop tôt pour indiquer des chiffres précis, les études étant en cours et leurs résultats devant figurer dans l'étude d'impact. Ils estiment que *« au vu du niveau de bruit ambiant, les équipements de l'unité pyrolyse ne devraient pas être audibles. En tout état de cause, les installations respecteraient la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) en matière de bruit, et notamment l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement »*.

IV.4.5 Les odeurs et nuisibles

La perspective de voir traiter sur le site des déchets ménagers a suscité des questions d'apparition de nuisances olfactives et du risque de présence de nuisibles comme des rats (réunion publique du 20/04). La question des odeurs a été posée à toutes les séances de la concertation.

Par exemple, un participant habitant le hameau de Bagneaux situé sur la commune d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, a demandé : *« qu'en est-il des nuisances olfactives ? Le hameau de Bagneaux est au nord de l'usine, lorsque le vent vient du sud, nous subissons des nuisances olfactives en tant que riverains. Qu'en est-il des odeurs de pyrolyse ? »* (réunion publique du 20/04).

Un autre participant : *« Comment quantifiez-vous les odeurs et quels types d'odeurs risque-t-il d'y avoir ? »* (réunion publique du 30/04).

En réponse, les porteurs de projet ont indiqué que les déchets plastiques amenés à l'usine seraient au préalable triés, lavés et séchés, et les matières organiques auront ainsi été retirées, ce qui devrait éviter de constituer une source de nourriture pour les rongeurs. Les déchets plastiques secs seront acheminés sous forme de balles dans des poids lourds bâchés et seront déposés et traités dans des hangars fermés disposant de sas. Les nuisances olfactives seront donc quasiment inexistantes ; si des odeurs devaient être émises, tout serait mis en œuvre pour qu'elles ne s'échappent pas du hangar.

Ces dispositions devraient également éviter les risques de présence de rats ou d'envols de plastiques dans les alentours de la plateforme, risques évoqués par un autre participant (réunion publique du 20/04).

IV.4.6 Le trafic routier

Les mouvements de trafic routier liés à l'installation PYROLYSE ont été un autre point d'attention des participants. Les représentants de Total et Plastic Energy ont indiqué que les flux routiers prévus étaient de moins de 1 600 camions par an, essentiellement liés à l'approvisionnement en produits à traiter et en réexpédition du TACOIL produit ; ils ont signalé que ces mouvements se feraient les jours ouvrés, avec une moyenne de 5 camions par jour. Ils ont également souligné que, plus globalement, les trois projets prévus sur le site de Grandpuits se traduiraient par une diminution de plus de 50 % du trafic routier, par rapport au trafic actuel engendré par la raffinerie.

Certains participants à la concertation se sont étonnés que le recours au transport ferroviaire ne soit pas plus important, alors que la raffinerie dispose d'un embranchement sur le réseau : « *Est-ce que le fret ferroviaire est envisageable pour ce type de projet ou est-ce que le volume est insuffisant ?* » (réunion publique du 30/04). Total a confirmé que l'existence de cet embranchement ferroviaire était un atout pour le site de Grandpuits. Cependant les volumes de trafics sont effectivement trop faibles et les lieux de provenance des plastiques à traiter trop dispersés pour relever d'un transport par fer. Il n'en irait pas de même pour les deux autres projets prévus sur le site et il est, par exemple, bien prévu d'amener par voie ferrée l'acide lactique du projet PLA ou le produit fabriqué par le projet BIOJET-SMR vers d'autres sites industriels.

IV.4.7 Les effets cumulés sur l'environnement

Pour illustrer et relativiser les différents impacts, les maîtres d'ouvrage ont produit le tableau ci-dessous (réunion thématique du 20/04), dans lequel figurent les impacts actuels de la raffinerie, les impacts du projet PYROLYSE et les impacts cumulés des trois projets de transformation prévus de BIOJET-SMR, PLA et PYROLYSE. Ils ont insisté sur le fait que les chiffres indiqués tant pour le projet PYROLYSE que pour les deux autres projets étaient des estimations, qu'affineraient les travaux en cours pour établir l'étude d'impact.

| | Projet PYROLYSE (estimations) | Raffinerie (référence 2018) | Projection Future Plateforme Grandpuits (estimations) |
|--|----------------------------------|--------------------------------|--|
| Consommation en eau en m ³ par an | 0,04 million | 2,3 millions | 1,7 million |
| Nombre de camions par an | 1 550 | 65 000 | 30 000 |
| Emissions CO ₂ en kilotonnes par an | 3,9 | 648 | 349 |
| Emissions de SO ₂ en tonnes par an | 0 | 2 187 | 47 |
| Emissions NOx en tonnes par an | 2 | 753 | 131 |
| Emissions COV en tonnes par an | 0,1 | 395 | 41 |

(Source : support de présentation - réunion publique thématique du 20/04)

Total a souligné que les trois projets cumulés se traduiraient par une diminution des impacts environnementaux par rapport à l'activité de raffinage actuelle : la consommation d'eau annuelle diminuerait de plus de 20 %, le nombre de camions par an serait divisé par deux, tout comme les émissions de CO₂, les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) disparaîtraient quasiment en diminuant de 98 %, celles d'oxyde d'azote (NOx) seraient divisées par six, et par dix pour les Composés organiques volatils (COV).

IV.5 La maîtrise des risques technologiques et industriels

IV.5.1 Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Le porteur du projet a rappelé les éléments de classification des installations présentant des risques industriels. Un site industriel est classé Seveso seuil haut ou bas s'il dépasse soit directement soit indirectement, des seuils résultant d'un mode de calcul, de produits stockés déterminé par une nomenclature figurant en annexe du code de l'environnement. En fonction des quantités et de la nature des produits ou activités, la structure industrielle est soit en dehors du classement, soit classée Seveso seuil bas ou bien seuil haut. Un classement seuil haut signifie que la quantité de produits susceptible d'être présente est plus importante.

De plus, un classement Seveso seuil haut implique pour le maître d'ouvrage de se voir imposer par l'Etat un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ; il doit aussi disposer de plusieurs plans d'organisation des secours :

- un **Plan d'Opération Interne (POI)** qui correspond à un plan de secours mis en œuvre par le maître d'ouvrage, prévu en cas d'urgence ou d'accident, dont les effets ne dépassent pas l'enceinte de l'entreprise ;
- un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** qui correspond au dispositif de secours, établi et déclenché par le préfet, en cas d'accident et/ou risque toxique pouvant dépasser l'enceinte de l'établissement.

Total a confirmé que la raffinerie actuelle est classée Seveso seuil haut en raison des 700 000 tonnes d'hydrocarbures qu'elle stocke et que les quantités stockées seraient plus faibles avec les activités projetées. Cependant, l'unité pyrolyse étant appelée à disposer d'une capacité de stockage de 6 000 tonnes de TACOIL, qui constituerait la principale source de risques en termes d'incendies et d'explosions liées aux vapeurs de gaz, elle resterait soumise en raison de ce volume de stockage, à un classement SEVESO Seuil Haut.

Total a indiqué que les premiers résultats suite aux études n'identifient pas de source susceptible de générer des phénomènes dangereux sortant des enveloppes actuelles du PPRT. Aucun phénomène accidentel n'a été relevé avec des effets supérieurs à ceux qui existent aujourd'hui dans le PPRT.

Trois contributions ont ainsi été exprimées lors de la réunion thématique pour s'informer sur les conséquences de cette baisse de stockage sur les servitudes mises en place sur les zones alentours et sur l'éventuelle modification du PPRT (réunion publique du 20/04), permettant d'envisager un éventuel allègement de ces dernières.

Total considère que l'unité pyrolyse resterait classée Seveso seuil haut, mais présenterait des dangers moins conséquents que ceux présents sur la raffinerie actuelle. Néanmoins, le PPRT de la plateforme de Grandpuits est commun avec la société voisine Borealis pour laquelle aucune modification d'activité n'est prévue et les enveloppes résultant de l'activité Borealis sont inchangées. Toutefois, une mise à jour du document pourrait éventuellement être réalisée lorsque les études environnementales de l'ensemble des projets seront remises afin de revoir les contraintes imposées jusqu'à aujourd'hui.

Un participant s'est interrogé sur les techniques de communication prévues en cas d'accident industriel. Le maître d'ouvrage a précisé qu'en cas de déclenchement d'un des plans, les riverains doivent suivre les consignes de sécurité, inscrites sur le site internet de la raffinerie de Grandpuits et disponibles dans les communes concernées par des risques. Indépendamment de ces procédures, des moyens d'échanges avec le public et les parties prenantes du site sont prévus en cas d'incident ne justifiant pas le déclenchement d'un PPI. Des discussions sont en cours avec un fournisseur pour l'achat d'un système d'alerte permettant d'envoyer des messages aux personnes qui se seront inscrites volontairement, par SMS ou par courrier électronique.

IV.5.2 La connexion avec le site Borealis

Plusieurs questions concernant les impacts de la reconversion de la raffinerie sur le site voisin de l'entreprise Borealis ont été posées au porteur de projet (réunion du 20/04 et suite internet).

Total a expliqué que les deux plateformes industrielles, bien qu'elles soient limitrophes, fonctionnent chacune de façon autonome et qu'aucun flux de matière n'est échangé entre les deux pour l'instant. Toutefois, il est prévu que les deux sites conserveront leur PPRT commun ainsi que le protocole d'assistance mutuelle relatif à la mise en œuvre des procédures de sécurité en cas d'accidents majeurs.

Concernant les accidents majeurs, une question a été posée, sur le site internet, sur l'effet domino entre Borealis et Total et la nature des effets toxiques en cas d'incendie sur le site de Grandpuits.

Le maître d'ouvrage identifie un seul effet domino, d'origine thermique, généré par les wagons de gaz de pétrole liquéfié (GPL) chez Total et impactant les sphères de stockage de Borealis. Quant au risque de dispersion de fumées toxiques en cas d'incendie du stockage de déchets plastiques, les effets toxiques ne dépasseraient pas la limite de clôture de la plateforme industrielle selon la modélisation réalisée, en raison d'une présence réduite de polymères de type Polychlorure de vinyle (PVC), susceptibles de générer des gaz toxiques en cas de décomposition à la suite d'un incendie.

IV.6 Le dispositif de concertation et ses suites

Quelques questions ou observations ont également été formulées sur le dispositif de concertation et encore plus sur sa finalité et ses suites.

IV.6.1 Sur le dispositif de concertation

Le dispositif de concertation lui-même a appelé peu d'observations.

Une participante s'est inquiétée de ne pas voir apparaître de lien internet lui permettant de participer à l'atelier-débat. Les garants lui ont précisé les caractéristiques de cet événement : une participation limitée à un nombre réduit d'acteurs particulièrement impliqués dans le recyclage des plastiques et les impacts environnementaux et ; un partage public par la mise en ligne des présentations, de l'enregistrement vidéo et d'un compte rendu de cette réunion.

Des difficultés ont également été signalées sur le boîtage des documents de synthèse sur la commune d'Aubepierre-Ozouer-Le Repos, plus spécifiquement sur le hameau de Bagneaux. Il s'avère que l'entreprise a bien assuré la distribution dudit document dans la Commune d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos mais n'a pas intégré le hameau dans sa distribution.

IV.6.2 Sur la finalité et les suites de la concertation

Le rôle de la concertation et l'influence qu'elle pouvait avoir sur le projet ont, bien sûr, été interrogés : « Où se situe la concertation dans la démarche d'information du public ? Est-elle une étape obligatoire servant simplement à informer les différents acteurs ou a-t-elle pour but de manière plus ou moins ambitieuse de compléter, corriger, améliorer l'ensemble du projet ? » a, par exemple, demandé un participant à l'atelier-débat du 12 avril.

Les maîtres d'ouvrage ont confirmé qu'ils veilleraient à aller au-delà de fournir de l'information et de fournir des réponses aux questions du public et qu'ils seraient attentifs à toutes les suggestions d'amélioration de leur projet qui pourraient émerger. Leur décision sur la poursuite ou non du projet de reconversion, prise dans un délai de deux mois après la concertation, tiendra compte de ces dernières.

Un autre participant, à ce même atelier-débat, s'est interrogé sur le moment de la concertation, considérant que « pour évaluer les impacts et prendre position sur le projet, il faudrait beaucoup plus d'éléments chiffrés ... Les données chiffrées manquent. Soit les données sont disponibles et dans ce cas il faudrait les communiquer, soit elles le seront que dans quelques mois et cela sera compliqué pour s'exprimer et prendre position. Les délais semblent très compressés. »

A la réunion publique suivante (20/04), une participante a rapporté : « Un atelier-débat s'est tenu, je l'ai regardé et j'ai remarqué qu'il restait à la fin de la réunion beaucoup de sujets ouverts. Les participants souhaitent poursuivre la discussion. Quelle suite sera donnée à cet échange ? »

En réponse, Total a confirmé que « les chiffres vont continuer d'être fournis et la discussion continue au-delà de la concertation préalable. » Les garants ont rappelé, à cette occasion, les obligations des porteurs de projet, au moins de principe dans le cas de l'application de l'article L.121-15-1 et suivants du code de l'environnement, de faire participer le public aux décisions ayant un impact sur l'environnement, tout au long du processus jusqu'à l'enquête publique, concernant la participation amont.

De plus, un autre intervenant, se projetant sur l'éventuelle enquête publique sur le projet, a demandé si « les études environnementales étant des documents volumineux difficilement accessibles, est-ce que des synthèses rédigées par des experts indépendants seront mises à disposition ? » (réunion publique du 30/04) Total a confirmé qu'il était effectivement « prévu de transmettre une synthèse qui résumera les principaux risques, les principaux impacts ainsi que les principales mesures qui seront mises en place. »

Enfin, une interrogation s'est posée sur la tenue d'autres concertations préalables lorsque de nouveaux projets seront envisagés sur le foncier libéré (réunion publique du 30/04).

Au-delà de la réponse des maîtres d'ouvrage qui ont fait état de ce que prévoit le code de l'environnement, les garants ont rappelé que le dit code contient une nomenclature avec des seuils déclenchant un débat public, une concertation sous l'égide du maître d'ouvrage ou de la CNDP et que ces seuils dépendent du montant de l'investissement, de la taille et de la nature du projet selon la nomenclature. Ils ont également signalé que les personnes peuvent faire valoir un droit d'initiative citoyenne pour demander la tenue d'une concertation préalable si les projets sont soumis à évaluation environnementale.

V. L'AVIS DES GARANTS SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION

La raffinerie de Total est fortement identifiée dans la partie du territoire de Seine-et-Marne où elle se trouve et les évolutions qui la concernent sont probablement connues d'un grand nombre d'habitants. Les efforts, faits par les porteurs de projet pour informer le public sur l'existence et les modalités de cette concertation préalable ont été importants, avec en particulier des opérations de boîtage et de tractage significatives, et des moyens d'échange variés avec le public ont été mis en place.

Pour autant, la participation aux séances publiques a été restreinte, sans que ne s'expriment de réticences ou de difficultés liées à la forme numérique que les restrictions sanitaires avaient imposée pour ces séances. De même, le nombre d'avis et de questions posées via les différents canaux mis à la disposition du public reste faible.

Toutefois compte tenu du contexte de pandémie et des restrictions afférentes, de la présence ancienne de Total dans le paysage local, de la communication et des échanges déployés depuis plusieurs mois par le maître d'ouvrage en amont de la tenue de la concertation, en particulier envers les collectivités et les entreprises partenaires locales, le niveau de la participation ne peut être considéré comme négligeable, la première réunion publique n'ayant suscité qu'une seule intervention mais les suivantes ayant fait l'objet de davantage de participations.

Les garants considèrent que les échanges ont permis d'aborder le projet dans ses différents aspects de façon complète et assez détaillée, les maîtres d'ouvrage ayant apporté d'intéressants compléments d'information en cours de route.

Il n'y a pas eu d'opposition déterminée au projet qui se soit exprimée et aucun participant n'a déclaré que le projet ne devait pas être réalisé. A ce titre, certaines associations qui avaient manifesté contre les projets de Total à Grandpuits antérieurement à l'ouverture de la concertation comme mentionné précédemment, n'ont pas adopté lors de celle-ci, une attitude d'opposition systématique mais ce sont montrées pleinement actrices lors de l'atelier-débat, en développant leurs argumentaires et en demandant la poursuite des échanges.

Par ailleurs, l'ensemble des participants se sont inscrits dans le cadre et dans l'objet de la présente concertation, soit sur le projet PYROLYSE, n'évoquant que marginalement les autres projets de transformation du site qui feront l'objet de la seconde concertation et toujours en effectuant un lien avec ce dernier notamment quant aux cumuls des effets sur l'environnement.

En revanche, les interrogations et la vigilance sur les divers impacts du projet PYROLYSE ont été nombreuses.

En outre, les trois collectivités territoriales qui ont pris une délibération sur le projet ont émis un avis favorable, dans une logique de maintien d'un site à vocation industrielle selon les orientations poursuivies par le groupe Total, et dès lors qu'il s'agissait d'activités contribuant à la transition écologique.

Il faut enfin souligner que la concertation s'est faite dans un climat très serein, caractérisé par un grand respect des acteurs entre eux et envers les maîtres d'ouvrage alors que la tension sociale avait été forte sur le site au début de l'année.

VI. LES RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Il n'appartient pas aux garants de la concertation de se prononcer sur le projet en lui-même mais bien sur les modalités de poursuite du dialogue entre le maître d'ouvrage, les parties prenantes et le public au vu des observations interrogations ou demandes formulées par ce dernier, dès lors que le maître d'ouvrage déciderait de poursuivre son projet.

Nous recommandons de :

- partager avec le public les données précises issues des études d'environnement - sur l'état initial du site, l'estimation des impacts du projet sur l'environnement, les mesures « éviter, réduire, compenser » (ERC) envisagées pour y répondre - et sur les études de danger, dans des délais permettant que les observations et propositions du public sur les éléments présentés lors de la concertation, puissent être pris en compte par les porteurs du projet sans attendre ;
- clarifier le dispositif d'information et de suivi des impacts de cette installation, pendant sa construction et son exploitation ;
- poursuivre les échanges et répondre aux questions posées lors de l'atelier-débat, sur le bilan environnemental comparé des différentes techniques de recyclage des plastiques, dont la pyrolyse, et notamment leur bilan d'émission de gaz à effet de serre ;
- rendre la plus active possible la Maison du Projet, en y développant manifestations, expositions, activités pédagogiques ... ;
- mettre en place un dispositif régulier d'information du public, qui comporte la pérennisation du site internet mais utilise aussi d'autres canaux.

Le moment venu et en fonction du développement des autres projets, les actions de communication recommandées devraient être intégrées dans une approche globale vers le public sur l'ensemble de la transformation du site de Grandpuits.

ANNEXE 1 - GLOSSAIRE

| Acronymes | Significations |
|-----------|--|
| CNDP | Commission nationale du débat public |
| CSEC | Comité social et économique central |
| CSS | Commission de suivi de site |
| DGE | Direction générale des entreprises |
| GES | Gaz à effet de serre |
| MSA | Mesures sociales d'accompagnement |
| PET | Poly téréphtalate d'éthylène |
| PLA | Acide poly-lactique |
| POI | Plan d'occupation interne |
| PPI | Plan particulier d'intervention |
| PPRT | Plan de prévention des risques industriels et technologiques |
| PVC | Polychlorure de vinyle |
| SMR | <i>Steam methane reforming</i> (Vaporéformage de méthane) |
| TACOIL | <i>Thermal Anaerobic Conversion Oil</i> (Huile obtenue par conversion anaérobie thermique) - huile de pyrolyse |
| TER | Station de traitement des eaux du site |
| TRC | Total Raffinage Chimie |

ANNEXE 2 – DECISION DE DESIGNATION DES GARANTS



SÉANCE DU 3 FEVRIER 2021

DÉCISION N° 2021 / 21 / TOTAL GRANDPUITS PYROLYSE / 1

PROJET PYROLYSE DE RECYCLAGE DE PLASTIQUES USAGES - TOTAL GRANDPUITS A NANGIS (77)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L.121-15-1,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé reçus le 28 janvier 2021 de Monsieur Michel CHARTON, Président de TOTAL Raffinage France, dument habilité par son partenaire industriel Plastic-Energy, demandant la désignation d'un garant pour le projet PYROLYSE de recyclage de plastiques usagés sur le site de TOTAL GRANDPUITS sur la commune de NANGIS, en application de l'article L. 121-17, et selon les modalités des articles L. 121-16 et L. 121-16-1,
- vu le courrier du 2 février 2021 de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région Île-de-France, indiquant que l'unité PYROLYSE constitue un projet distinct, au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement, du projet formé par les unités de production PLA et BIOJET-SMR,
- vu le document de positionnement de la CNDP du 4 novembre 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant le confinement Covid-19,

Considérant que :

- en application de l'article L.121-15-1, la concertation préalable permet notamment de débattre des objectifs d'un projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- le projet PYROLYSE et le projet PLA et BIOJET-SMR, font l'objet respectivement d'une demande de désignation de garant au titre de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement et d'une saisine au titre de l'article L.121-8 du même code par TOTAL, en date du 28 janvier 2021,
- dans ces conditions, les participations du public sur ces deux projets mériteraient d'être coordonnées,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Messieurs Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER sont désignés garants de la concertation préalable sur le projet PYROLYSE de recyclage de plastiques usagés sur le site de TOTAL GRANDPUITS.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente

Chantal JOUANNO

SITE DE GRANDPUITS PROJET PYROLYSE

SYNTHÈSE DU DOSSIER DE CONCERTATION



CONCERTATION PRÉALABLE
DU 5 AU 30 AVRIL 2021
INFORMEZ-VOUS ET EXPRIMEZ-VOUS !
concertations-sitegrandpuits.com

La démarche de transformation du site de Grandpuits

POURQUOI ? Située en Seine et Marne, sur les communes de Grandpuits-Bailly-Carrois et d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, la raffinerie de Grandpuits mise en service en 1966, est reliée au port du Havre par le pipeline d'Île-de-France (PLIF) qui assure son approvisionnement principal en pétrole brut. Depuis 2019, à la suite de différents incidents, le PLIF ne fonctionne qu'à 70% de ses capacités en raison d'une baisse de débit, ce qui menace la pérennité économique de la raffinerie.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA TRANSFORMATION DU SITE ? Total projette d'arrêter le raffinage de pétrole sur le site de Grandpuits au printemps 2021, et fin 2023 le stockage de produits pétroliers, pour ensuite transformer le site en une plateforme zéro pétrole, tournée vers les énergies et les produits bas carbone, à horizon 2024.

La transformation du site de Grandpuits se traduit par la mise en œuvre de trois projets industriels autonomes :

Le projet PYROLYSE, une activité de recyclage de déchets plastiques par pyrolyse ;

Le Projet BIOJET-SMR, une activité de production de biocarburants et d'hydrogène associée ;

Le Projet PLA, une activité de production de bioplastiques.

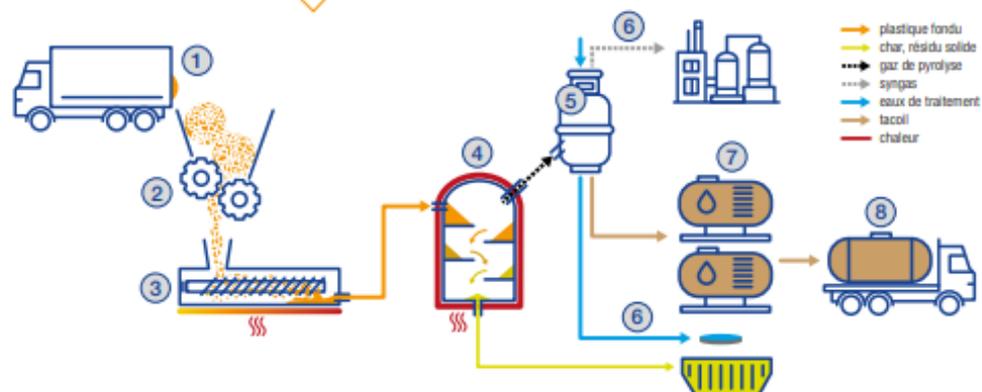


LES OBJECTIFS

- > **Contribuer à augmenter la part des déchets plastiques faisant l'objet d'un recyclage** : le recyclage par pyrolyse permet d'envisager le recyclage de déchets plastiques placés dans les poubelles jaunes mais qui ne peuvent être recyclés par le recyclage mécanique et qui sont encore incinérés ou enfouis (en particulier pour les emballages plastiques souples).
- > **Permettre le développement de plastiques recyclés pour des usages plus sensibles**, comme des emballages alimentaires ou matériel médical : le recyclage par pyrolyse permet de fabriquer des plastiques recyclés de qualité équivalente aux plastiques vierges.
- > **Proposer une solution de recyclage qui répond à l'attente sociale** en matière de gestion de la fin de vie du plastique et contribue aux objectifs de la France et de l'Union européenne.

LE FONCTIONNEMENT D'UNE UNITÉ DE RECYCLAGE DU PLASTIQUE PAR PYROLYSE

Schéma du principe technique du recyclage par pyrolyse



1 La réception des matières premières

Les déchets plastiques, préalablement triés, sont acheminés par camion sous forme de balles.

2 Le chargement des lignes

Les balles sont déchargées à l'intérieur du bâtiment et ouvertes par des déballeuses avant d'alimenter des silos de charge des extrudeuses.

3 L'extrusion

Les extrudeuses permettent de faire fondre les plastiques avant envoi vers les réacteurs de pyrolyse.

4 La pyrolyse

La pyrolyse est un traitement à haute température en quasi-absence d'oxygène, contrairement à l'incinération. Ainsi, les réacteurs de pyrolyse fonctionnent à une température d'environ 400°C. À cette température, les chaînes hydrocarbonées des polymères se décomposent (procédé dit de craquage) en chaînes hydrocarbonées plus courtes qui se vaporisent et peuvent être évacuées par la partie supérieure du réacteur. Après un temps de réaction donnée, le réacteur est isolé puis vidangé.

5 La séparation des sous-produits

Les vapeurs d'hydrocarbures générées lors du craquage dans les réacteurs sont traitées pour séparer la partie liquide - le « TACOIL » - de la partie gazeuse - le « Syngas ».

6 Le traitement des sous-produits

Le TACOIL est lavé pour retirer les contaminants. Les eaux de lavage seront envoyées vers la station de traitement de l'eau existante du site de Grandpuits.

Le Syngas sera valorisé en tant que gaz combustible par une installation de traitement thermique du site de Grandpuits.

7 Stockage du TACOIL produit

Après traitement, le TACOIL sera séparé en deux parties :

- Le TACOIL répondant aux spécifications de qualité sera placé en bacs de stockage avant d'être acheminé par camion vers des usines de pétrochimie de fabrication de polymères ;
- Le TACOIL qui ne répond pas aux spécifications de qualité sera réinjecté dans l'unité afin d'être à nouveau traité par le procédé de pyrolyse.

8 L'expédition

LES ENJEUX

À ce stade du projet, les différentes études sont en cours pour évaluer finement les impacts du projet en matière de maîtrise des risques industriels et environnementaux. En première approche :

> **L'unité de recyclage permet de conserver 32 emplois directs**, contribuant à la sauvegarde de 237 emplois directs sur les 357 existants sur le site de Grandpuits, sachant que la transformation du site se fera sans aucun licenciement.

> **Il n'y a pas de source identifiée susceptible de générer des phénomènes dangereux sortant des enveloppes actuelles du Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)**. Le stockage du TACOIL constitue la principale source de risque de l'unité qui sera classé Seveso seuil haut et des mesures de maîtrise des risques seront mises en œuvre.

> **Les nuisances sur l'environnement naturel et humain resteront limitées**, essentiellement liées aux rejets (atmosphériques et liquides) : les fumées des brûleurs sont canalisées et envoyées vers une cheminée ; la consommation d'eau devrait représenter environ 150 m³ par jour pour le procédé, et les nuisances (odeurs, bruit, et trafic routier) seront faibles.

LE COÛT ET LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



Le projet

PYROLYSE

est porté par une co-entreprise, en cours de création, associant **les sociétés Total et Plastic Energy Global SL**.

Le coût est estimé à **57 millions d'euros**, financés sur fonds propres par Total et Plastic Energy.

L'usine de recyclage Plastic Energy à Seville



MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

LA CONCERTATION PRÉALABLE
SE DÉROULE
DU 5 AU 30 AVRIL 2021

POUR VOUS INFORMER

Le site internet du projet
concertations-sitegrandpuits.com

- seront publiés le dossier de concertation, les comptes rendus des réunions et l'ensemble des avis, questions et réponses apportées.

Le dossier de la concertation, sera disponible en version papier dans les mairies de Grandpuits-Bally-Carrois, d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Nangis et Mormant, et à la Maison du projet (lors de permanences hebdomadaires, les mardis de 13h à 16h30 et les vendredis de 9h30 à 13h).

Une synthèse du dossier de concertation, diffusée dans les boîtes aux lettres des 20 communes de la communauté de communes Brie Nangissienne, et disponible dans les mairies des 76 communes situées dans un rayon de 16 km autour du site de Grandpuits.



POUR VOUS EXPRIMER

3 réunions publiques en ligne, en visioconférence, avec la possibilité de participer par téléphone (disponible depuis le site internet)

- Réunion publique d'ouverture, **mercredi 7 avril** de 18h30 à 20h30
- Réunion publique thématique, **mardi 20 avril** de 18h30 à 20h30
- Réunion publique de clôture, **vendredi 30 avril** de 18h30 à 20h30

3 permanences téléphoniques au 0805 38 9999

- **Judi 8 avril** de 12h à 14h
- **Mercredi 21 avril** de 8h à 10h
- **Mardi 27 avril** de 18h à 20h

1 atelier débat, enregistré et diffusé sur le site dont les participants seront des parties prenantes engagées dans la thématique du recyclage des plastiques

- **le lundi 12 avril** de 17h à 19h



Déposer des avis ou questions jusqu'au 2 mai

- Sur le site internet du projet
- Sur des registres papier en mairies de Grandpuits-Bally-Carrois, d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos, de Nangis et de Mormant, et à la Maison du projet (lors de permanences hebdomadaires, les mardis de 13h à 16h30 et les vendredis de 9h30 à 13h).



- Par voie postale : Raffinerie de Grandpuits B.P. 13 - 77720 Mormant

LES SUITES DE LA CONCERTATION

Un mois après la concertation, les garants dressent un bilan. Celui-ci résume la façon dont la concertation s'est déroulée, comporte une synthèse des observations, des échanges et des propositions du public. Ce bilan est rendu public par le Maître d'ouvrage, consultable sur le site internet de la CNDP et sera joint au dossier d'enquête publique.

Dans les deux mois qui suivent la publication du bilan des garants, le maître d'ouvrage rédige un document qui présente les enseignements qu'il tire de la concertation et la manière dont il en tiendra compte dans la suite du projet s'il se poursuit. Les enseignements du Maître d'ouvrage seront rendus publics et joints au dossier d'enquête publique.

LES GARANTS DE LA CONCERTATION



Le 3 février 2021, la Commission nationale du débat public (CNDP) a désigné **Jean-Luc RENAUD** et **Jacques ROUDIER** garants de la concertation du projet. Ils veillent au bon déroulement de la concertation préalable, à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public.

Des questions et observations sur le dispositif de concertation peuvent être adressées à Messieurs les garants à renaud-roudier@garant-cndp.fr



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr